

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SESSION PARLEMENTAIRE 2009-2010

S O M M A I R E

PAGE | 01

L'année parlementaire

L'organisation
de la Chambre des Députés

Le Président de la Chambre

Appartenance politique des membres de
la Chambre des Députés

PAGE | 02

Liste alphabétique des commissions
parlementaires

Appartenance politique des membres de
la Chambre des Députés
par circonscription électorale

PAGE | 03

Le Bureau

Conférence des Présidents

PAGE | 04-17

Les commissions parlementaires

PAGE | 18

Relevé général de la première et
deuxième session extraordinaire
2009
et de la session ordinaire 2009-2010

PAGE | 19

Séances publiques - Heures de séances

PAGE | 20

Composition de la Chambre des Députés



L'année parlementaire 2009-2010

101 projets de loi évacués

46 séances publiques. 151 heures de débat en séance plénière. 101 projets de loi évacués. 667 réunions de commissions et de groupes de travail. 770 questions parlementaires adressées aux membres du Gouvernement - sans parler des 7 heures de question au Gouvernement en séance publique avec leurs 67 questions, des 52 questions urgentes, des 13 questions avec débat, des 12 débats d'orientation, des 7 interpellations, etc.

A travers ces chiffres-clés, le présent rapport d'activité constitue une synthèse du travail parlementaire accompli durant la session ordinaire 2009 - 2010 qui fut ouverte le 13 octobre 2009 et close le 12 octobre 2010, à chaque fois par le Premier Ministre Jean-Claude Juncker au nom du Grand-Duc.

Sans oublier bien entendu les 2 sessions parlementaires extraordinaires qui se sont tenues en juillet 2009 suite aux élections législatives du 7 juin 2009.

L'organisation de la Chambre des Députés

Le fonctionnement de la Chambre est réglé par un certain nombre de dispositions contenues dans la Constitution et dans la loi électorale ainsi par le règlement d'ordre intérieur élaboré par la Chambre elle-même.

Une session ordinaire est la période d'un an pendant laquelle la Chambre des Députés se réunit. Elle débute le deuxième mardi du mois d'octobre et se termine le deuxième mardi d'octobre de l'année suivante. Chaque législature comporte, en principe, cinq sessions ordinaires. Toute session est ouverte et close par le Grand-Duc en personne, ou bien en son nom par un fondé de pouvoirs nommé à cet effet et qui est, en général, le Premier Ministre.

Au début de chaque session, la Chambre, pour organiser ses travaux, institue son Bureau ainsi que la Conférence des Présidents, organe réunissant régulièrement les chefs de tous les groupes politiques présents à la Chambre pour déterminer notamment les ordres du jour des séances publiques et régler toutes les questions en relation avec l'agenda parlementaire.

Le Président de la Chambre

Les fonctions du Président de la Chambre consistent à

- représenter la Chambre
- maintenir l'ordre dans l'enceinte parlementaire
- faire observer le règlement d'ordre intérieur de la Chambre
- juger de la recevabilité des textes, motions et autres propositions
- accorder la parole

- poser des questions et les soumettre aux votes des députés

- annoncer le résultat des votes et scrutins
- prononcer les décisions prises par la Chambre
- porter la parole en son nom et conformément à son vœu.

Les Vice-Présidents de la Chambre exercent les mêmes attributions que le Président lorsqu'ils le remplacent. En l'absence du Président et de Vice-Présidents, le membre le plus ancien en rang préside la Chambre.

APPARTENANCE POLITIQUE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SESSION 2009-2010

CSV	26 députés	déi gréng	7 députés
LSAP	13 députés	ADR	4 députés
DP	9 députés	déi Lénk	1 député



LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LISTE ALPHABÉTIQUE DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Commissions réglementaires

Commission des Comptes
Commission de Contrôle parlementaire du Service de Renseignement de l'Etat
Commission des Pétitions
Commission du Règlement
Sous-commission «Statut du député»

Commissions permanentes

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Commission des Classes moyennes et du Tourisme
Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Commission de la Culture
Commission du Développement durable

Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des chances

Commission des Finances et du Budget

Commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Commission juridique

Commission du Logement

Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Commission du Travail et de l'Emploi

Appartenance politique des membres de la Chambre des Députés par circonscription électorale

Députés de la circonscription Sud

ANDRICH-DUVAL Sylvie	CSV
ARENDT Nancy épouse Kemp	CSV
BERGER Eugène	DP
BODRY Alex	LSAP
BRAZ Félix	déi gréng
DALL'AGNOL Claudia	LSAP
DOERNER Christine	CSV
EISCHEN Félix	CSV
ERR Lydie	LSAP
GIBERYEN Gast	ADR
HAUPERT Norbert	CSV
HOFFMANN André	déi Lénk
HUSS Jean	déi gréng
KARTHEISER Fernand	ADR
LUX Lucien	LSAP
MEISCH Claude	DP
MUTSCH Lydia	LSAP
NEGRI Roger	LSAP
ROTH Gilles	CSV
SPAUTZ Marc	CSV
SPAUTZ Vera	LSAP
WEBER Robert	CSV
WOLTER Michel	CSV
TOTAL: 23 députés	9 CSV
	7 LSAP
	2 déi gréng
	2 DP
	2 ADR
	1 déi Lénk

Députés de la circonscription Centre

ADAM Claude	déi gréng
ANGEL Marc	LSAP
BAUSCH François	déi gréng
BETTEL Xavier	DP
BRASSEUR Anne	DP
DIEDERICH Fernand	LSAP
FAYOT Ben	LSAP
HELMINGER Paul	DP

HENCKES Jacques-Yves	ADR
KLEIN Jean-Pierre	LSAP
LIES Marc	CSV
LOSCHETTER Viviane	déi gréng
MAJERUS Mill	CSV
MERGEN Martine	CSV
MEYERS Paul-Henri	CSV
MOSAR Laurent	CSV
OBERWEIS Marcel	CSV
POLFER Lydie	DP
SCHILTZ Jean-Louis	CSV
THIEL Lucien	CSV
WEYDERT Raymond	CSV
TOTAL: 21 députés	9 CSV
	4 DP
	4 LSAP
	3 déi gréng
	1 ADR

Députés de la circonscription Nord

BAULER André	DP
COLOMBERA Jean	ADR
EICHER Emile	CSV
ETGEN Fernand	DP
GIRA Camille	déi gréng
HAAGEN Claude	LSAP
KAES Ali	CSV
SCHAAF Jean-Paul	CSV
WEILER Lucien	CSV
TOTAL: 9 députés	4 CSV
	2 DP
	1 déi gréng
	1 LSAP
	1 ADR

Députés de la circonscription Est

BODEN Fernand	CSV
CLEMENT Lucien	CSV
FRANK Marie-Josée	CSV
GLODEN Léon	CSV
KOX Henri	déi gréng
SCHEUER Ben	LSAP
WAGNER Carlo	DP
TOTAL: 7 députés	4 CSV
	1 déi gréng
	1 DP
	1 LSAP



	2005	2006	2007	2008	2009
Professions indépendantes	23	25	25	24	23
avocat / notaire	7	7	7	7	6
médecin / vétérinaire / pharmacien	1	2	2	2	2
commerçant / industriel / indépendant / artisan	11(1)	7(1)	11(1)	10(1)	10(1)
agriculteur / viticulteur	2	2	2	2	2
sans profession et autres (p.ex: trav. intellectuels indép.)	2	7	3	3	3
Salariés secteur privé	11	9	9	9	9
ouvrier/salarié	0	0	0	0	0
syndicaliste	2	2	2	2	2
journaliste	0	0	0	0	0
ingénieur	0	0	0	0	0
autres employés/salariés	9(3)	7(2)	7(2)	7(2)	7(2)
Salariés secteur public	26	26	26	27	28
ouvrier de l'Etat	0	0	0	0	0
agent CFL	4	4	4	3	3
agent secteur parastatal	0	0	0	0	0
agent secteur communal	0	0	0	0	0
fonctionnaire	22(1)	22(1)	22(2)	24(1)	25
TOTAL	60	60	60	60	60

(*) = nombre de retraités dans le total



Le Bureau

Réduction des dépenses et acquisition de nouveaux locaux

Composition

Président: Laurent Mosar (CSV)

Vice-Présidents: Lydia Mutsch (LSAP),
Lydie Polfer (DP), Michel Wolter (CSV)

Membres: Lucien Clement, Jean-Louis
Schiltz, Lucien Weiler (CSV) / Alex
Bodry, Lucien Lux (LSAP) / Xavier Bettel
(DP) / François Bausch (déi gréng)

Secrétaire général: Claude Frieseisen

Nombre de réunions

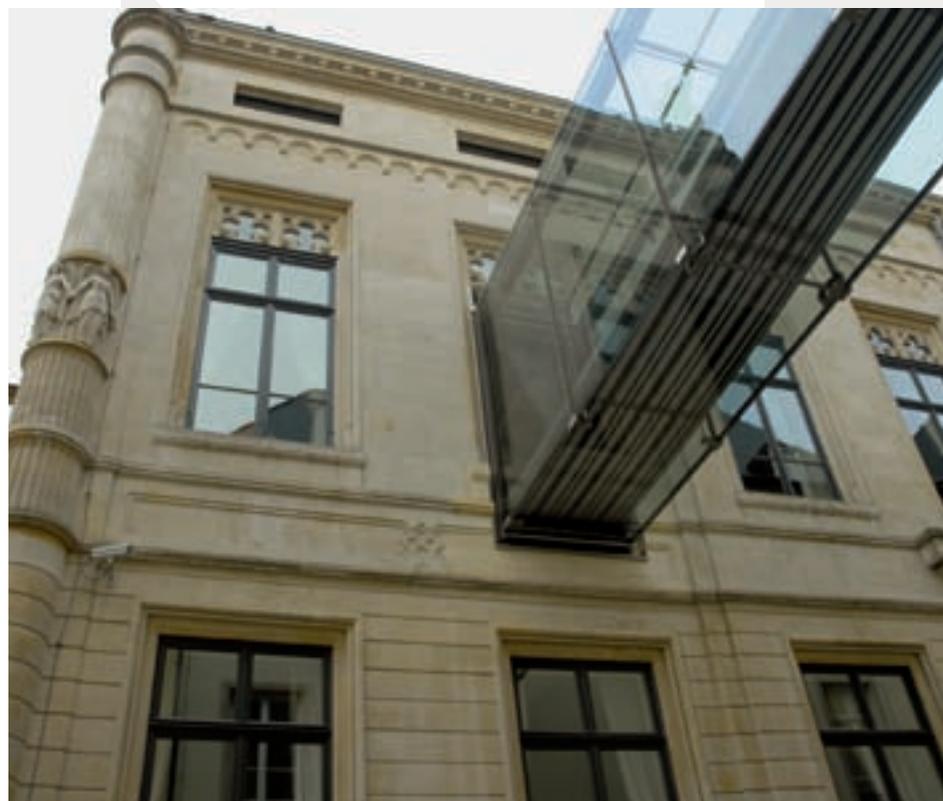
2^e session extraordinaire 2009: 2
session ordinaire 2009-2010: 20

Face à la crise, la Chambre des Députés fera des économies. Le Bureau, en tant qu'autorité suprême en matière financière, a en effet décidé de réduire en 2011 les frais compressibles de l'administration parlementaire d'environ 8 % et les frais de fonctionnement des groupes et sensibilités politiques dus pour 2011 de quelque 10 %. Ainsi, la Chambre a souligné sa volonté de contribuer aux efforts de maîtrise des dépenses publiques tout en investissant dans le futur: en fin de session, le Bureau a marqué son

accord à l'acquisition par le Gouvernement et pour le compte de la Chambre d'un immeuble situé en plein quartier gouvernemental, en face de l'Hôtel de la Chambre des Députés. Cette transaction immobilière sera financée à 100 % par la réserve financière du Parlement constituée au fil des ans à cet effet.

Pendant la session 2009-2010, le Bureau s'est réuni à vingt reprises. En tant que représentant de la Chambre sur le plan national et international, il a reçu en visite de nombreuses personnalités politiques étrangères, parmi lesquelles Mmes Angela Merkel, chancelière allemande et Meira Kumar, Présidente de la Chambre basse du Parlement indien, MM. David Bakradze, Président du Parlement de Géorgie, José Maria Neves, Premier Ministre de la République du Cap Vert et Anders Fogh Rasmussen, Secrétaire général de l'OTAN.

Le Bureau a également décidé de soutenir les activités du Parlement des Jeunes, dont il est l'interlocuteur. Il s'est engagé à porter les résolutions élaborées par les jeunes à l'ordre du jour des commissions parlementaires compétentes pour en discuter en présence des représentants du Parlement des Jeunes.



Conférence des Présidents

Assurer une plus grande publicité des réunions de commissions et un meilleur suivi des dossiers européens

Composition

Président: Laurent Mosar (CSV)

Membres: Jean-Louis Schiltz (CSV) /
Lucien Lux (LSAP) / Xavier Bettel (DP) /
François Bausch (déi gréng)

Nombre de réunions

1^{ère} et 2^e session extraord. 2009: 3
session ordinaire 2009-2010: 26

Outre la gestion des affaires courantes qui lui incombent - décider des questions relatives à l'organisation des travaux de la Chambre et proposer l'ordre du jour des séances publiques - la Conférence des Présidents, qui réunit le Président de la Chambre

ainsi que les Présidents des groupes politiques, s'est penchée plus particulièrement sur deux sujets:

1. Le principe de la publicité des réunions de commission et des procès-verbaux

Au cours de ses réunions des mois d'octobre à décembre 2009, la Conférence des Présidents a discuté à plusieurs reprises du sujet pour prendre finalement les décisions suivantes:

- les réunions de commissions resteront en principe non publiques. Le règlement de la Chambre prévoit cependant que, «exceptionnellement, et sur demande d'une commission, la Conférence des Présidents peut décider que les travaux d'une réunion sont à transmettre en direct par la chaîne télévisée de la Chambre.»

- les procès-verbaux des commissions sont en principe publics. Il a été retenu que «suite à l'approbation du procès-verbal par la commission, celui-ci est signé par le président et le secrétaire, considéré comme public et publié sur le site Internet de la Chambre.» Cependant, les commissions peuvent exceptionnellement décider de garder le secret de leurs délibérations.

2. Les mesures en matière de dossiers européens

Suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le rôle des Parlements nationaux a été renforcé (cf. sous Commission des Affaires étrangères et européennes). Au cours de la session 2009/2010, la Conférence des Présidents a consacré un certain nombre de réunions à définir la manière de renvoyer

les dossiers européens aux commissions compétentes et la procédure relative aux avis motivés et la procédure de recours dans le cadre du contrôle de subsidiarité. Elle a chargé la Commission du règlement d'intégrer ses décisions dans le règlement de la Chambre des Députés.

Pour assurer le meilleur suivi possible des dossiers européens, une collaboration étroite a été établie tant entre la Chambre des Députés et les acteurs économiques et sociaux qu'entre la Chambre et les membres luxembourgeois du Parlement européen.

Au cours de leurs 26 réunions pendant la session ordinaire 2009-2010, les Présidents des groupes politiques ont par ailleurs avisé 23 projets de règlement grand-ducaux dont ils étaient saisis.





LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Commission des Comptes

Veiller à un meilleur alignement des crédits aux dépenses effectives

Composition de la commission

Président: Carlo Wagner (DP)

Vice-Présidents: Marie-Josée Frank (CSV), Roger Negri (LSAP)

Membres: Ali Kaes, Marc Lies, Gilles Roth, Lucien Thiel (CSV) / Claudia Dall'Agnol, Fernand Diederich (LSAP) / André Bauler (DP) / Camille Gira (déi gréng) / Jean Colombera (ADR)

Nombre de réunions
session ordinaire 2009-2010: 2

B) Institutions parlementaires internationales	618.321,60 €
C) Groupes politiques	2.269.155,87 €
D) Personnel	6.053.716,87 €
E) Administration	5.610.924,50 €
F) Compte rendu	1.046.365,35 €

Au 31 décembre 2008 les dépenses de la Chambre des Députés se sont chiffrées à 25.375.741,80 €, soit une diminution de 0,03 % (-8.406,33 €) par rapport à l'exercice 2007.

L'exécution du budget de la Chambre des Députés a accusé des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.939.401,20 € par rapport au budget adopté (-10,38 %).

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Le rapport du Président-rapporteur concernant l'exercice 2008 a été approuvé à l'unanimité des membres de la Commission des Comptes le 12 janvier 2009.

La Commission des Comptes s'est réunie à deux reprises pour examiner les comptes de la Chambre pour l'exercice 2008. Ces comptes annuels sont présentés sous forme d'un bilan (avec actif et passif) et d'un compte de revenus et charges. Ce dernier reprend les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

L'exercice 2008 se termine par un excédent des revenus sur les charges de 3.020.011,01 €.

Au 1^{er} janvier 2009, les excédents budgétaires cumulés se sont chiffrés à 17.591.944,89 €.

Cette réserve financière est destinée à acquérir un immeuble administratif pour parer au manque de surface de bureaux pour les besoins de l'Administration parlementaire.

Afin d'éviter que des excédents aussi substantiels se répètent, la commission aimerait qu'on veille à l'avenir, lors de l'établissement de futurs budgets, à ce que les crédits demandés s'alignent davantage sur les dépenses effectives.

Les dépenses de la Chambre des Députés sont réparties sur 6 sections, à savoir:

A) Députés	9.777.257,61 €
------------	----------------



Commission de Contrôle parlementaire du Service de Renseignement de l'Etat

Vers un fonctionnement optimal entre Commission de Contrôle et SRE



Composition de la commission

Président: François Bausch (déi gréng)

Membres: Jean-Louis Schiltz (CSV) / Lucien Lux (LSAP) / Xavier Bettel (DP)

Nombre de réunions
2^e session extraordinaire 2009: 2
session ordinaire 2009-2010: 6

Au niveau du contrôle parlementaire du Service de Renseignement de l'Etat (SRE), les six premiers mois de la première année

de la nouvelle législature sont à considérer comme période de transition, lors de laquelle il fut procédé à l'initiation de la commission mise en place après les élections.

Suite aux expériences recueillies et vécues au cours d'une législature complète (2004-2009), la commission a eu une entrevue avec le Premier Ministre pour faire le point sur le fonctionnement tant de la commission que du SRE et d'en dégager les premières conclusions susceptibles de se traduire, le cas échéant, par des amendements légaux.

Dans le même ordre d'idées, elle a commencé avec la rédaction du troisième rap-

port que le Premier Ministre avait mandaté la commission de rédiger, à savoir le rapport sur le fonctionnement général du Service de Renseignement de l'Etat.

Les membres de la commission ont par ailleurs eu un échange de vues avec leurs homologues allemands sur le contenu du contrôle démocratique du fonctionnement des services de renseignement.

Conformément aux dispositions législatives, la commission a été finalement informée par le Directeur du Service de Renseignement des activités générales de celui-ci.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SESSION PARLEMENTAIRE 2009-2010



Commission des Pétitions

Le rapport annuel du Médiateur au centre des discussions

Composition de la commission

Président: Camille Gira (déli gréng)

Vice-Présidentes: Claudia Dall'Agnol (LSAP), Marie-Josée Frank (CSV)

Membres: Christine Doerner, Félix Eischen, Ali Kaes, Mill Majerus (CSV) / Marc Angel, Fernand Diederich (LSAP) / André Bauler, Eugène Berger (DP) / André Hoffmann (déli Lénk)

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 1
session ordinaire 2009-2010: 16

Pétitions déposées au cours de la session 2009-2010:

- pétition contre l'extension de l'interdiction de fumer
- pétition pour l'ouverture du mariage aux couples homosexuels de Rosa Lëtzebuerg
- pétition «Fir e mënschefrëndlecht Wunnen an Uertschaften mat Liewensqualität» de la Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer
- pétition pour la protection et la sauvegarde du Parc Gerlache (déclarée non recevable)
- pétition «Och mir sinn Lëtzebuerg» de la Fédération des Artisans

tiques de la manière la plus complète et la plus neutre possible. Elle s'est notamment entretenue avec des représentants du SYVICOL, avec le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, avec la Ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative, ainsi qu'avec le Secrétaire général de la Chambre des Députés.

Suite à ces différents échanges de vues, la commission s'est encore réunie à plusieurs reprises afin de tirer les conclusions nécessaires en vue de la rédaction de son rapport, qu'elle a adopté en date du 11 mai 2010 (document parlementaire n° 6088). Ce rapport a finalement été présenté et débattu au cours de la séance publique du 7 juillet 2010.

Par ailleurs, la Commission des Pétitions a suivi une recommandation du Médiateur qui, dans son rapport annuel, estime qu'il serait utile de revaloriser le droit de pétition luxembourgeois. Aux dires du Médiateur, ce droit mériterait une meilleure mise en évidence auprès de la population autochtone: la possibilité d'adresser une pétition électronique à la Chambre des Députés irait dans ce sens. La Commission des Pétitions a fait sienne cette suggestion et elle a, dans ce contexte, décidé d'entamer des réflexions et de s'informer sur le droit de pétition électro-

nique ainsi que sur les pratiques instaurées par d'autres pays européens. A cet égard, une délégation de la commission a effectué en juin 2010 un déplacement auprès du Petitionsausschuss du Bundestag à Berlin, qui a déjà mis en place un tel système. Suite à cette visite, la commission parlementaire a décidé d'élaborer un questionnaire relatif à la pétition électronique et de l'envoyer aux différents groupes et sensibilités politiques représentés à la Chambre afin de requérir leur opinion sur l'éventuelle mise en place d'un tel système au Luxembourg.

Parallèlement à ces travaux, la Commission des Pétitions a également procédé au suivi de toutes les pétitions qui lui ont été renvoyées, ainsi que des recommandations émises par le Médiateur. Outre le suivi purement administratif, elle a également invité plusieurs délégations de pétitionnaires (pétition n°293 contre la défiguration de notre paysage d'Ardenne par l'implantation d'installations éoliennes en date du 17 novembre 2009, pétition n°297 «Fir e mënschefrëndlecht Wunnen an Uertschaften mat Liewensqualität» en date du 3 mai 2010, pétition n°299 «Och mir si Lëtzebuerg» en date du 15 septembre 2010).

Les débats de la Commission des Pétitions se sont, au cours de la session 2009-2010, principalement axés autour de la préparation du débat d'orientation sur le rapport d'activité du Médiateur.

Etant donné que le rapport annuel 2008-2009 a été présenté par le Médiateur à la Chambre des Députés en date du 29 octobre 2009 et que la Commission des Pétitions est chaque année chargée d'organiser un débat d'orientation concernant ce rapport d'activité, cette dernière a consacré un total de douze réunions sur le sujet.

En effet, après s'être, dans un premier temps, entretenue avec Monsieur le Médiateur au sujet de son rapport d'activité, la Commission des Pétitions a mené ses propres réflexions quant aux différents thèmes à aborder en vue de la préparation du débat d'orientation. Elle a à cet égard défini plusieurs points à approfondir, en l'occurrence:

- une réflexion sur les problèmes rencontrés au niveau communal (autorisations de construire, inscription au registre de la population, logement, règlement de police et dispositions relatives au trouble à l'ordre public, nécessaire simplification administrative au niveau communal par la réforme des commissariats de district,...)
- une réflexion sur les problèmes de personnel dans la Fonction publique (recrutement et numerus clausus, mobilité au sein de l'appareil étatique, formation des agents publics,...), et plus généralement la mise en exergue de la nécessité d'une réforme administrative plus globale afin de mettre en place une administration publique plus efficace

- une réflexion sur la mise en place d'un meilleur contrôle de l'exécutif par la Chambre des Députés.

Dans ce contexte, la commission parlementaire a organisé plusieurs échanges de vues afin d'appréhender ces différentes théma-



Commission du Règlement

Adaptations ponctuelles



Suite à une décision de principe de la Conférence des Présidents, la Commission du Règlement a procédé à une adaptation du règlement de la Chambre afin de donner un caractère public aux procès-verbaux des réunions de commissions.

Dorénavant, ces documents, une fois approuvés par chaque commission, sont accessibles sur le site Internet de la Chambre des Députés (www.chd.lu) tout comme les documents parlementaires ou le compte rendu.

La commission a encore examiné et adopté une deuxième modification majeure du règlement de la Chambre. Il s'agit de l'adaptation devenue nécessaire suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Ce traité permet à chaque Parlement national d'introduire un avis motivé sur le non-respect du principe de subsidiarité et ensuite un recours contre l'acte communautaire définitif pour violation de ce principe.

Composition de la commission

Président: Gast Gibéryen (ADR)

Vice-Présidents: Sylvie Andrich-Duval (CSV), Alex Bodry (LSAP)

Membres: Christine Doerner, Léon Gloden, Marc Lies, Jean-Louis Schiltz (CSV) / Ben Fayot, Roger Negri (LSAP) / Xavier Bettel, Lydie Polfer (DP) / François Bausch (déli gréng)

Nombre de réunions

session ordinaire 2009-2010: 7



LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Faire face aux nouveaux défis après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne

Comment s'organiser pour répondre aux défis liés à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne qui accorde aux Parlements nationaux notamment le rôle du contrôle du respect du principe de subsidiarité ? Comme tous les Parlements nationaux de l'Union européenne, la Chambre des Députés a mis en place une procédure pour examiner les dossiers européens, en associant toutes les commissions sectorielles à ce travail. Un rôle clé revient toutefois à la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration qui adopte les tableaux reprenant les documents transmis par les institutions européennes aux Parlements, en faisant un premier tri des documents méritant un examen détaillé. Cet examen peut comporter le contrôle du respect du principe de subsidiarité qui doit se faire endéans de huit semaines à partir de la transmission du document et peut aboutir à un avis motivé adressé à la Commission européenne ou encore à un avis politique. Les sujets qui ont plus particulièrement in-

téressé la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration au cours de la session 2009/2010 étaient le Programme de Stockholm instituant de nouvelles règles et instruments pour établir un espace européen de liberté, de sécurité et de justice d'un côté, et le Livre vert sur l'initiative citoyenne européenne, de l'autre. Quel sera le nombre suffisant de demandeurs pour lancer une telle initiative citoyenne européenne et dans quels délais devra-t-elle s'organiser ? Les parlementaires luxembourgeois sont venus à la conclusion qu'il doit y avoir une adéquation entre le nombre de signatures exigé et le délai, la collecte de signatures ne pouvant se faire au coin de la rue mais nécessitant la mobilisation des administrations publiques pendant un certain laps de temps.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration a en outre donné ses avis sur les missions d'observation d'élec-

tions et opérations de maintien de la paix auxquelles le Luxembourg participe dans le cadre de ses obligations internationales. Elle s'est ainsi régulièrement tenue informée sur la situation notamment en Afghanistan et au Kosovo, sur la mission de déminage au Liban ou encore sur le dispositif mis en œuvre pour garantir la sécurité des navires le long des côtes de la Somalie. Le nouveau concept stratégique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN) a été discuté lors d'un échange de vues avec un membre du groupe d'experts du Secrétaire général de l'OTAN et lors d'une visite du Secrétaire général de l'OTAN à la Chambre des Députés. L'élément principal du concept stratégique sera de réaffirmer les tâches de l'OTAN qui consistent en une défense commune du territoire des Alliés et en une protection efficace de la population contre les menaces, dont de nouvelles menaces comme les attaques en ligne, les attaques de roquettes et la piraterie. L'apport de l'Armée luxembourgeoise pour répondre aux obligations envers l'Alliance a été l'objet de maintes discussions en présence du Ministre de la Défense.

Des échanges de vues très intéressants ont en outre eu lieu avec les députés luxembourgeois du Parlement européen qui sont d'office invités à toutes les réunions de la commission parlementaire.

Un volet très important du travail de la commission est celui de la coopération. Les parlementaires se sont tenus informés sur les efforts luxembourgeois dans le domaine de l'aide au développement par le biais d'entrevues avec respectivement la Ministre

Composition de la commission

Président: Ben Fayot (LSAP)

*Vice-Présidents: Norbert Hauptert (CSV),
Lydie Polfer (DP)*

Membres: Nancy Arendt épouse Kemp, Fernand Boden (pour les volets Affaires étrangères et Immigration), Marie-Josée Frank (volet Coopération), Martine Mergen (pour les volets Affaires étrangères, Défense et Immigration), Marcel Oberweis (volet Coopération), Jean-Louis Schiltz (volet Défense), Lucien Weiler (volet Défense), Michel Wolter (pour les volets Affaires étrangères, Coopération et Immigration) (CSV) / Marc Angel, Lydie Err (sauf pour le volet Défense), Lydia Mutsch (volet Défense) (LSAP) / Xavier Bettel (pour les volets Défense, Coopération et Immigration), Fernand Etgen (volet Défense), Paul Helminger (pour les volets Affaires étrangères et européennes, Coopération) (DP) / Félix Braz (déi gréng) / Jacques-Yves Henckes (volet Coopération), Fernand Kartheiser (pour les volets Affaires étrangères, Défense et Immigration) (ADR)

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 7
session ordinaire 2009-2010: 65

de la Coopération, le Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE et les représentants du Cercle des organisations non-gouvernementales (ONG).



Autres activités en matière européenne

Visite prioritaire

Les 15 et 16 avril, des députés de la Chambre se sont déplacés à Bruxelles pour aborder des sujets d'intérêt national avec des commissaires de l'UE. Sur le thème de la fiscalité, le commissaire Semeta a déclaré que l'ère du secret bancaire est révolue et s'est prononcé pour la mise en place d'un système automatique d'échange d'informations. Viviane Reding a présenté les priorités de son nouveau mandat, dont notamment le règlement des divorces transfrontaliers. Michel Branier a, quant à lui, rappelé les atouts du marché intérieur et l'importance d'une Europe unie afin de maintenir une position compétitive au niveau mondial. La visite s'est terminée par une rencontre entre députés luxembourgeois, le Président de la Chambre, Laurent Mosar, et le Président du Conseil, M. Van Rompuy.

Mise en place d'une nouvelle procédure de contrôle de subsidiarité

Lors de la conférence de presse du 19 avril, le Président Laurent Mosar a présenté la mise en place de la nouvelle procédure de contrôle de subsidiarité de la Chambre. Les Parlements nationaux disposent, en effet, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, de huit semaines pour analyser tout projet d'acte législatif européen émanant de la Commission ou du Conseil. Au cas où les parlements d'au moins un tiers des pays membres de l'Union émettraient un avis motivé pour non respect du principe de sub-

sidarité, le texte devra être réexaminé. La procédure mise en place tiendra compte de l'avis des députés et des acteurs économiques et sociaux du Grand-Duché.

Activités des députés européens Mieux prévenir les crises financières

Afin de prémunir les citoyens européens contre les crises financières, les parlementaires européens ont contribué à doter l'Union européenne de nouveaux pouvoirs de supervision. Par l'adoption en septembre 2010 du paquet de supervision financière, on assistera, dès janvier 2011, à la création de quatre nouvelles autorités européennes de supervision: un Comité européen du risque systémique (CERS), chargé de la supervision macro-prudentielle, et trois autorités supranationales supervisant la banque, l'assurance et les marchés. Ces autorités disposeront d'un pouvoir d'encadrement et d'intervention en cas de non respect du droit communautaire et d'un pouvoir de médiation contraignant en cas de différend entre superviseurs nationaux. Dans certains cas, elles seront dotées d'un pouvoir direct de supervision et pourront interdire temporairement des activités ou des produits à risque. En cas de crise, le CERS, quant à lui, pourra transmettre des alertes précoces à la Commission et aux gouvernements et faire des recommandations à ces derniers. Le paquet de supervision financière s'inscrit dans le cadre plus global de la réforme financière européenne. Des propositions de régulation

des marchés et des produits financiers ainsi que de gestion et résolution des crises sont à l'ordre du jour des prochaines semaines.

Accord sur le Service européen d'action extérieure

Le 21 juin 2010, le Parlement européen, la Haute Représentante, le Conseil de l'UE, et la Commission sont parvenus à un accord politique sur l'organisation et le fonctionnement du Service européen d'action extérieure (SEAE). Le SEAE devrait pouvoir entrer en service le 1er décembre 2010. Placé sous l'autorité du Haut Représentant, le service «assistera le haut représentant (...) aux fins de l'exécution de son mandat consistant à conduire la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union et à veiller à la cohérence de l'action extérieure de l'Union». Le service ne se substituera pas aux services diplomatiques des Etats membres, avec lesquelles il travaillera en collaboration avec le secrétariat général du Conseil et les services de la Commission, afin de veiller à la cohérence de l'action extérieure européenne. Les députés européens ont réussi à garantir la responsabilité politique et budgétaire du service vis-à-vis du Parlement. En matière de PESC, la Haute Représentante consultera le Parlement sur les principales questions. Le Parlement doit encore se mettre d'accord sur le règlement financier, le règlement du personnel et sur le budget 2010 afin de pouvoir amorcer la mise en œuvre du service.

De meilleures garanties sur la protection des données

La révélation en 2006 d'opérations illégales de transfert et de récupération de données personnelles et financières de citoyens européens, dans le cadre d'un programme américain de traque du financement d'actes terroristes, le TFTP, avait conduit l'UE et les Etats-Unis à formaliser un accord de «coopération».

Fin 2009, les ministres de l'Intérieur avaient renouvelé cet accord avec les Etats-Unis, autorisant à poursuivre l'utilisation et le transfert de ces données. Mais, fort de ses nouveaux pouvoirs, le Parlement européen avait rejeté l'accord en dénonçant des atteintes disproportionnées au droit au respect de la vie privée. Parmi les améliorations introduites par le Parlement, on peut citer: la possibilité de blocage du transfert de données par Europol en cas de demande de transfert de données injustifié ou disproportionné, la supervision par un contrôleur européen de l'utilisation des données par les Etats-Unis, l'exclusion des données liées aux transactions intra-européennes, l'interdiction de recherche de données automatisée, l'existence d'un droit de réparation et de recours pour les citoyens européens.

L'accord est entré en vigueur le premier août, pour une durée de cinq ans. Une évaluation du fonctionnement des garde-fous et des systèmes de contrôle de l'accord sera conduite au plus tard six mois après l'entrée en vigueur.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SESSION PARLEMENTAIRE 2009-2010



Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police

L'aménagement communal au centre des préoccupations

L'ajustement de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain avait déjà fait l'objet d'une première présentation à la fin de la législature précédente. Considéré comme prioritaire, ce dossier focalise depuis l'attention des députés et s'inscrit dans le projet de loi 6023. Celui-ci entend maintenir la philosophie de la loi modifiée de 2004, à savoir la hiérarchie des instruments de planification (exécution systématique du plan d'aménagement général par les plans d'aménagement particuliers). Les modifications proposées ont pour but un assouplisse-

ment des procédures, une meilleure praticabilité de la législation en la matière ainsi qu'une simplification administrative.

Dans le domaine de l'eau, plusieurs sujets ont figuré à l'ordre du jour:

- Au cours de deux échanges de vues avec le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, une discussion a d'abord été entamée sur la tarification de l'eau, à la demande du groupe parlementaire déi gréng, pour analyser ensuite les premières expériences menées au niveau des communes.

- L'adoption du projet de loi 6063 relatif au financement d'une station d'épuration pour les communes de la Moselle inférieure a permis de mettre le Luxembourg en conformité avec la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. Celle-ci exige pour les agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitants (é.h.) au moins un traitement biologique des eaux usées et ce au plus tard pour 2005. Pour les agglomérations de plus de 10.000 é.h., un traitement encore plus poussé est préconisé.



- Suite à la contamination des eaux potables par des pesticides dans une commune luxembourgeoise, deux échanges de vues avec le ministre ont eu lieu à la demande du groupe parlementaire déi gréng pour discuter d'analyses systématiques au niveau national des eaux destinées à la consommation humaine, ainsi que de mesures préventives à prendre.

- La législation luxembourgeoise en matière de mise sur le marché des détergents a été rendue conforme à la législation européenne par l'adoption du projet de loi 6096. Ce texte a pour objet de modifier la loi du 8 juillet 1986 portant réglementation de la mise sur le marché des détergents. Suite à l'adoption du règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents, cette modification s'imposait: elle remplace essentiellement deux directives de nature technique du début des années 70 en les réunissant dans un seul texte.

Dans le cadre de son volet Police, la commission a eu deux échanges de vues avec le ministre suite à l'interpellation du député Félix Braz au sujet des systèmes de vidéosurveillance installés sur le territoire luxembourgeois. Par ailleurs, la commission, sur invitation du ministre compétent, a visité les installations de la Police grand-ducale parmi lesquelles figure notamment la centrale de vidéosurveillance «VISUPOL».

Composition de la commission

Président: Ali Kaes (CSV)

Vice-Présidents: Jean-Pierre Klein (LSAP), Fernand Etgen (DP) (volets Affaires intérieures et Grande Région)

Membres: Emile Eicher (volets Affaires intérieures et Grande Région), Gilles Roth, Jean-Paul Schaaf, Robert Weber (volet Police), Raymond Weydert (CSV) / Claudia Dall'Agnol (volet Police), Fernand Diederich, Claude Haagen (LSAP) (volets Affaires intérieures et Grande Région) / Xavier Bettel (volet Police), Paul Helming (DP) / Camille Gira (déi gréng) / Gaston Gibéryen (ADR)

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 4
session ordinaire 2009-2010: 35

Projets de loi examinés:

• 5830 - Projet de loi organisant l'aide sociale

• 5846 - Projet de loi sur la mise à disposition par les communes de main-d'œuvre aux sociétés de droit privé opérant dans le domaine de l'électricité et du gaz

• 6018 - Projet de loi portant changement de limites entre les communes de Bettembourg et de Roeser

• 6023 - Projet de loi portant modification:

1. de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

2. de la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales

3. de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

4. de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

5. de la loi du 13 mars 2007 portant transposition en droit luxembourgeois en matière d'infrastructures de transport de la directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997 modifiant la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement

• 6063 - Projet de loi autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées générées par les communes de la Moselle inférieure

• 6096 - Projet de loi portant modification de la loi du 8 juillet 1986 portant réglementation de la mise sur le marché des détergents

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

La situation des agriculteurs focalise l'attention



Composition de la commission

Président: Roger Negri (LSAP)

Vice-Présidents: Lucien Clement (CSV), Fernand Etgen (DP)

Membres: Fernand Boden, Emile Eicher, Félix Eischen, Raymond Weydert (CSV) / Claude Haagen, Ben Scheuer (LSAP) / Carlo Wagner (DP) / Henri Kox (déi gréng) / Jean Colombera (ADR)

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 2
session ordinaire 2009-2010: 15

crise laitière.

Par la suite, et pour se faire une idée plus précise des défis à relever, la commission parlementaire a multiplié les échanges de vues avec la Chambre d'Agriculture et les représentants du monde viticole.

Des entrevues avec les trois groupements existants de producteurs viticoles, en désaccord, ont permis de sortir de l'impasse. Lors de la réunion du 29 avril 2010, un compromis a pu être ficelé pour débloquer une situation compromise au niveau des organes décisionnels et réconcilier les producteurs entre eux.

Dans sa nouvelle composition, la commission n'a pas cessé d'être à l'écoute des acteurs du monde rural. Ainsi, des entrevues ont eu lieu avec une délégation de l'association «Lëtzebuerger Landjugend - Jongbaueren a Jongwënzer» en date du 23 octobre 2009 et, le 18 mai 2010, avec une délégation de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise.

Une réunion séparée, jointe avec les autres commissions parlementaires compétentes, fut consacrée à la problématique de l'emploi des pesticides en relation avec la protection des eaux potables.

Comme toutes les commissions parlementaires, la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a également pris position à l'encontre du rapport d'activité du Médiateur, soumis à la Chambre des Députés. Dans ce cadre, elle s'est penchée sur les doléances récurrentes résultant de la construction de bâtiments agricoles en zone verte. A cet égard, elle a insisté à ce que l'engagement gouvernemental d'appliquer des «critères concis et homogènes au niveau du régime d'autorisation en matière de protection de la nature et au respect d'un délai de traitement de dossiers de trois mois maximum», soit suivi de résultats concrets dans la pratique administrative journalière.

Le 27 novembre 2009, la commission a visité les nouvelles installations de production de l'Association agricole Luxlait, désormais implantées à Roost. Cette date a par ailleurs marqué le dernier jour de production sur l'ancien site à Luxembourg-Merl.

Le 16 juin 2010, une deuxième visite de la commission sur le terrain visait à se faire une idée plus concise du potentiel de la production maraîchère au Luxembourg, face à cette méconnaissance du monde agricole luxembourgeois.

Compte tenu de l'importance de la politique agricole commune et de son impact sur le secteur agricole national, la commission a régulièrement fait le point sur les nouvelles propositions et législations en provenance de Bruxelles. Elle a examiné de près les documents européens afférents transmis aux Parlements nationaux (propositions de directives, de règlements, de décisions, rapports d'évaluation, livres verts, etc.). Dans ce contexte, la proposition de réforme de la Commission européenne en matière de procédure d'autorisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) a certainement été le dossier politique le plus épineux à prendre en considération par la commission. Dans celui-ci, elle soutient pleinement la position défendue par le Gouvernement luxembourgeois.

Enfin, la Commission a consacré une première réunion à l'examen du projet de loi n°6157 concernant le remembrement des biens ruraux. Elle a désigné son Président, Roger Negri, comme rapporteur de ce projet de loi, déposé à la Chambre des Députés le 7 juillet 2010.

La récession qui a suivi la crise financière et économique n'a pas épargné le secteur agricole. Dans sa nouvelle composition suite aux élections législatives de 2009, la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a ainsi consacré une de ses premières réunions aux mesures nationales d'aides immédiates en faveur des agriculteurs touchés de plein fouet par la



Commission des Classes moyennes et du Tourisme

La commission soucieuse d'analyser l'impact de nouvelles mesures sur le commerce luxembourgeois



Prolongation des heures d'ouverture des commerces

Suite à la dérogation temporaire accordée par le Gouvernement aux commerçants pour ouvrir jusqu'à 20h tous les samedis et certaines veilles de jours fériés à l'exception des 24 et 31 décembre, la commission a interrogé la Ministre des Classes moyennes et du Tourisme sur les modalités de la mise en œuvre de cette mesure. La commission a exprimé ses préoccupations face aux répercussions potentielles que pourraient avoir les heures d'ouverture prolongées sur les conditions de travail des salariés. Elle a en outre souligné que la mesure préconisée devrait conduire à une création d'emplois conséquente et qu'elle surveillerait de près la mise en œuvre de la dérogation temporaire aux heures d'ouverture dont une évaluation sera faite au 1^{er} semestre 2011.

Renseignements sur le projet d'un centre commercial à Livange

Associés à leurs collègues de la Commission du Développement durable, les membres

de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme ont demandé des précisions sur un centre commercial dont l'ouverture serait prévue à Livange. Les trois membres du Gouvernement en charge du dossier, à savoir le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, la Ministre des Classes moyennes et du Tourisme et le Ministre des Sports, ont pris position par rapport aux trois volets touchés par le projet de Livange, à savoir:

- les répercussions sur le commerce existant
- les infrastructures d'accès au site nécessaires
- les questions environnementales
- ainsi que la nécessité d'un nouveau stade de football.

La réforme du droit d'établissement

Le droit d'établissement se trouve au centre des dispositions juridiques qui encadrent le secteur des classes moyennes. Il détermine les conditions dans lesquelles, par application d'une limitation voulue et assumée au

nom du principe de la liberté de commerce et d'entreprendre inscrit dans la Constitution, les petites et moyennes entreprises peuvent accéder à l'exercice de leurs activités. Cet accès s'articule autour des notions fondamentales de qualification et d'honorabilité professionnelles. La législation du droit d'établissement datant de 1988 et alors que la consolidation du marché intérieur européen progresse et que les directives européennes relatives aux services et aux qualifications professionnelles se multiplient, il s'avère nécessaire de procéder à une refonte d'envergure du droit d'établissement au Grand-Duché.

La Commission des Classes moyennes à l'écoute des acteurs du secteur des Classes moyennes

Lors de la session 2009 - 2010, la commission a entamé ses travaux parlementaires par le projet de loi 6158, en recevant pour des échanges de vues différents acteurs du secteur des Classes moyennes touchés par la réforme du droit d'établissement, à savoir la Fédération horticole luxembourgeoise et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI).

L'abolition du jour de fermeture hebdomadaire dans les stations-services

En analysant le projet de loi relatif au droit d'établissement abolissant le jour de fermeture hebdomadaire dans les stations de vente de carburants, la commission a discuté des conséquences que pourrait avoir cette mesure ainsi que sa répercussion sur les commerces locaux.

Composition de la commission

Président: Lucien Clement (CSV)

Vice-Présidents: Marc Angel (LSAP), André Bauler (DP)

Membres: Nancy Arendt épouse Kemp, Félix Eischen, Marie-Josée Frank, Marc Spautz (CSV) / Jean-Pierre Klein, Ben Scheuer (LSAP) / Eugène Berger (DP) / Henri Kox (déi gréng) / Jacques-Yves Henckes (ADR)

Nombre de réunions
2^e session extraordinaire 2009: 1
session ordinaire 2009-2010: 4

Projet de loi examiné:

- 6158 - Projet de loi portant réforme de la loi d'établissement



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SESSION PARLEMENTAIRE 2009-2010

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Observer les délais pour le vote des comptes généraux



Composition de la commission

Présidente: Anne Brasseur (DP)

Vice-Présidents: Lydia Mutsch (LSAP),
Michel Wolter (CSV)

Membres: Lucien Clement, Félix Eischen,
Lucien Thiel, Robert Weber (CSV) /
Claude Haagen, Lucien Lux (LSAP) /
Félix Braz (déi gréng) / Fernand Etgen
(DP) / Gast Gibéryen (ADR)

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 2
session ordinaire 2009-2010: 29
(dont 8 réunions jointes avec la
Commission des Finances et du
Budget)

Projets de loi et proposition de loi examinés:

- Les comptes généraux des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008. La commission

a déploré que les échéances inscrites dans la loi modifiée sur la comptabilité de l'Etat du 8 juin 1999 ne se trouvaient plus respectées et que le législateur doive se contenter de voter des comptes dépourvus de tout intérêt.

- Avec le compte général 2008, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire s'est engagée à ce qu'à l'avenir le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice N-1 puisse être évacué au cours de l'exercice N, et ceci parallèlement à la loi budgétaire (exercice N+1).
- La proposition de loi 5667 modifiant la loi organique de la Cour des Comptes et dont le but déclaré est d'apporter au texte existant quelques modifications d'ordre rédactionnel, d'adapter la procédure de suivi des constatations et recommandations des contrôles de la Cour des Comptes et d'apporter des modifications concernant le personnel de la Cour des Comptes.

Commission de la Culture

Le Musée de la Forteresse et les bibliothèques publiques monopolisent les débats

Les travaux de la Commission de la Culture ont été marqués par deux projets de loi.

Achèvement du Musée de la Forteresse et de la mise en valeur de certaines parties de la forteresse de Luxembourg (projet de loi 6071)

Suite à deux lois votées en 1997 et 2003 concernant le volet „réduit du Fort Thüngen“ et le volet „certaines parties de la forteresse de Luxembourg“, une nouvelle loi est devenue nécessaire afin de mener à bon terme les travaux prévus, mais sous-estimés, par les deux lois précitées.

Pour des raisons de transparence, le projet de loi 6071 continue à considérer ces deux volets comme faisant partie d'un ensemble et propose de soumettre à l'autorisation du législateur le coût total, relatif aux deux volets, des nouvelles dépenses à effectuer.

Dans ce contexte, et afin d'avoir un aperçu plus précis du site et des travaux nécessaires pour son achèvement, les membres de la commission ont effectué une visite du Musée Draï Eechelen.

Bibliothèques publiques

L'objet du projet de loi 6026, qui a été examiné et discuté par la Commission de la Culture au cours de 9 réunions, est défini par son article 1^{er} dans les termes suivants:

«Article 1^{er}. La présente loi a pour objet:

- de permettre une meilleure diffusion de la société de la connaissance dans toutes les couches de la population,
- de créer un cadre pour le développement des bibliothèques publiques réparties sur l'ensemble du territoire du Grand-Duché de Luxembourg afin d'assurer aux résidents l'égalité d'accès à la lecture, aux savoirs, à l'information, à l'instruction civique et à la culture, ainsi que la possibilité de développer leurs connaissances tout au long de leur vie,



- de doter ces bibliothèques publiques des techniques de communication moderne,
- de définir les conditions auxquelles ces bibliothèques doivent répondre pour obtenir l'agrément en tant que bibliothèque publique afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière de l'Etat,
- d'encourager la professionnalisation des bibliothèques du pays,
- de favoriser des synergies, notamment entre les bibliothèques communales, associatives et scolaires, par la création de bibliothèques publiques à vocation régionale. »

Deux visites se sont également inscrites dans le cadre de l'examen de ce projet de loi. Les membres de la commission ont en effet estimé qu'il pouvait être utile et intéressant de visiter la Bibliothèque nationale ainsi que le «Mierscher Lieshaus».

Visites et échanges de vues

Au cours de cette session, la Commission de la Culture a par ailleurs effectué un certain nombre de visites afin de s'informer et se documenter sur différents sujets.

Il y a lieu de citer notamment la visite du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (Mudam) qui s'est inscrite dans le cadre d'une demande formulée par le groupe parlementaire DP visant à obtenir des renseignements sur le développement du musée.

La visite des hauts fourneaux A et B situés à Belval avait trait au projet de loi 6065 examiné par la Commission du Développement durable. Etant donné que le projet de loi comportait initialement un volet relatif à la réalisation d'un Centre National de la Culture Industrielle, les membres de la Commission de la Culture ont été invités à participer à la visite du site.

La visite de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels («IEIC») avait été programmée suite à une réunion, au cours de laquelle son directeur était venu présenter l'IEIC. Les membres de la commission avaient alors manifesté le souhait de visiter les locaux de l'institut, situés dans l'Abbaye de Neumünster.

Enfin, la visite du Centre National de l'Audiovisuel à Dudelange, qui avait été décidée sous la législature précédente, a permis aux membres de la commission de

Composition de la commission

Présidente: Martine Mergen (CSV)

Vice-Présidents: Marc Angel (LSAP),
Anne Brasseur (DP)

Membres: Marie-Josée Frank, Mill
Majerus, Marcel Oberweis, Marc Spautz
(CSV) / Lydie Err, Ben Scheuer (LSAP) /
Lydie Polfer (DP) / Claude Adam (déi
gréng) / Fernand Kartheiser (ADR)

Nombre de réunions

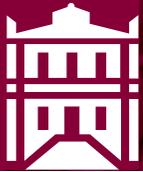
2^e session extraordinaire 2009: 1
session ordinaire 2009-2010: 18

Documents européens examinés:

- COM (2009) 440: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS: Europeana - Prochaines étapes
- COM (2009) 689: Evaluation ex post de la manifestation «Capitale européenne de la culture» en 2007 (Luxembourg et Sibiu) et 2008 (Liverpool et Stavanger)
- COM (2010) 76: Proposition de DECISION DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL établissant une action de l'Union européenne pour le label du patrimoine européen
- COM (2010) 135: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS - Programme de travail de la Commission pour 2010: Le moment d'agir

renseigner sur les multiples activités de cet institut.

En marge des visites, la commission a en outre organisé une entrevue avec le Ministre de la Culture sur le programme culturel conçu à l'occasion de l'Exposition universelle de Shanghai.



Commission du Développement durable

La préparation de la Conférence de Copenhague et le Plan national pour un développement durable (PNDD) au centre des débats



Outre l'examen de nombreux projets de loi, le respect de ses obligations européennes et de la nouvelle procédure législative re-

lative à l'optimisation du suivi financier des grands projets d'investissement de l'Etat, la commission du Développement durable

a abordé deux thématiques importantes au cours de la session écoulée.

Elle a, en premier lieu, participé à la préparation de la Conférence sur le changement climatique, qui a eu lieu à Copenhague en décembre 2009. Ainsi, elle a notamment organisé un hearing public en octobre 2009, afin de connaître la prise de position de plusieurs associations concernées par la problématique du changement climatique. Les discussions subséquentes ont permis à la commission parlementaire de se positionner précisément sur le réchauffement climatique (voir doc. parl. 6082) puis, lors d'un débat d'orientation en séance publique, de faire voter une motion afin de donner des directives précises au Gouvernement quant à la marche à suivre lors du sommet. Suite

à la conférence, à laquelle une délégation de la commission a d'ailleurs assisté, il a été procédé à plusieurs échanges de vues avec les représentants gouvernementaux concernant les décisions prises lors du Sommet de Copenhague, ainsi que leurs implications pour le Luxembourg.

En second lieu, la commission parlementaire a consacré plusieurs réunions à émettre une prise de position relative à l'avant-projet de PNDD. En effet, l'article 11 de la loi du 25 juin 2004 prévoit que la Chambre émette un avis motivé en la matière. La Commission du Développement durable s'est chargée de rédiger cet avis (voir doc. parl. 6129), qui a ensuite été discuté en séance plénière et adopté par le biais d'une résolution.

Composition de la commission

Président: Fernand Boden (CSV)

Vice-Présidents: Camille Gira (déi gréng) / Lydia Mutsch (LSAP)

Membres: Lucien Clement, Marie-Josée Frank, Marcel Oberweis, Marc Spautz (CSV) / Fernand Diederich (pour les volets Travaux publics, Transports et Aménagement du territoire), Roger Negri, Ben Scheuer (pour le volet Environnement) (LSAP) / Eugène Berger (pour les volets Environnement et Transports), Anne Brasseur (pour le volet Travaux publics), Fernand Etgen (pour les volets Travaux publics, Aménagement du territoire et Environnement), Paul Helming (pour les volets Aménagement du territoire et Transports) (DP) / François Bausch (pour les volets Transports et Travaux publics), Camille Gira (pour les volets Environnement et Aménagement du territoire) (déi gréng) / André Hoffmann (déi Lénk)

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 3
session ordinaire 2009-2010: 40

Projets de loi examinés

- Projet de loi 5798: création d'un espace aérien commun EACE
- Projet de loi 5823: régime de permissions de voirie
- Projet de loi 5888 relative à la chasse
- Projet de loi 5951: financement de la réouverture de la ligne ferroviaire Virton-Rodange
- Projet de loi 5988: accord transport aérien entre la CEE et les USA
- Projet de loi 5990: création des communautés urbaines
- Projet de loi 5999: construction d'un hall logistique à la caserne Grand-Duc Jean au Herrenberg
- Projet de loi 6014: réorganisation de l'administration des Ponts et Chaussées
- Projet de loi 6019: Palais de la Cour de Justice des Communautés Européennes - construction
- Projet de loi 6034: mercure métallique - interdiction des exportations
- Projet de loi 6043: Maison des Sciences Humaines à Belval
- Projet de loi 6045: Port de Mertert - administration et exploitation
- Projet de loi 6056: licences des contrôleurs de la circulation aérienne
- Projet de loi 6061: Laboratoire national - deuxième phase de la construction
- Projet de loi 6065: hauts-fourneaux A et B de Belval - travaux de mise en valeur
- Projet de loi 6095: accord services aériens entre la CE et le Maroc
- Projet de loi 6107: gestion de l'infrastructure ferroviaire
- Projet de loi 6110: organisme de contrôle en matière ferroviaire
- Projet de loi 6119: recours en matière de marchés publics
- Projet de loi 6114: échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre
- Projet de loi 6124: aménagement du territoire - modification de la loi du 21.05.1999
- Projet de loi 6137: aménagement des boulevards Raiffeisen et Kockelscheuer - Ban de Gasperich

- Projet de loi 6146: gestion de l'infrastructure ferroviaire - modification de la loi du 10.05.1995
- Projet de loi 6171: modification de la loi relative aux établissements classés du 10.06.1999
- Projet de loi 6176: réhabilitation du Pont Adolphe à Luxembourg
- Projet de loi 6186: amendement de la Convention OSPAR





Commission de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Économie solidaire

Incertitudes conjoncturelles et soucis de compétitivité en ligne de mire

Pour la Commission de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Économie solidaire, cette première année parlementaire de la nouvelle législature 2009-2014 a été, comme l'année précédente, encore fortement marquée par les répercussions de la crise financière internationale. Celle-ci, déclenchée par l'éclatement de la bulle immobilière aux États-Unis (crise des subprimes) avait connu son point culminant le 15 septembre 2008 avec la faillite de la banque d'investissement Lehman Brothers.

Dès sa première réunion, consacrée à la présentation du programme gouvernemental en matière de politique économique, la morosité du climat macro-économique ambiant s'est trouvée au cœur des préoccupations des membres de la commission. Les responsables politiques furent tour à tour confrontés à des incertitudes pesant sur l'avenir des filiales de multinationales américaines implantées au Luxembourg, à une chute du produit intérieur brut, à une fragilisation de la place financière - la plus importante des sources de recettes publiques -, à une forte dégradation de la situation du marché du travail et à une détérioration conséquente de l'état des finances publiques. De surcroît, la perte de compétitivité de l'économie nationale par rapport à ses principaux concurrents n'a pas été de nature à rassurer les décideurs.

Ainsi, la situation conjoncturelle et les problèmes de compétitivité se sont retrouvés à plusieurs reprises au menu du jour de la commission. Celle-ci a esquissé et discuté maintes pistes visant à revitaliser et diversifier l'économie nationale (création / promotion de clusters de compétences, développement de la plateforme logistique, création d'une zone franche, missions de prospection du Ministre et présence à l'Exposition universelle de Shanghai, etc.). Il ne fut donc pas étonnant que la commission ait suivi avec intérêt l'évolution des négociations au sein du Comité de coordination

tripartite qui s'est réuni une première fois le 17 mars 2010. Suite à l'échec de ces négociations, les propositions ministérielles visant à améliorer la compétitivité furent finalement discutées en séance plénière de la Chambre des Députés le 30 juin 2010.

Un autre débat de politique économique, d'importance majeure et préparé en commission, a eu pour objet le nouveau papier stratégique de la Commission européenne intitulé «Europe 2020: Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive», censé prendre la relève de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Parmi les autres sujets traités, il est à relever que la commission a pour la première fois tiré un bilan des travaux du nouveau département ministériel de l'Économie solidaire.

Une partie importante des travaux législatifs en 2009-2010 a été réservée à deux grands chantiers: l'élaboration d'un Code de la consommation (doc. parl. 5881A) et la fusion des autorités de concurrence en une seule institution (doc. parl. 5816). Pour ce qui est de ce dernier projet de loi, amendé par la commission en l'absence d'un avis du Conseil d'Etat, il y a lieu de noter qu'une divergence de vue fondamentale oppose la Haute Corporation à la commission parlementaire. Il en est de même en ce qui concerne le projet de loi 5939 portant réorganisation de la Chambre de Commerce qui, lors de plusieurs réunions entre le 12 avril et le 8 juillet 2010, a retenu l'attention de la commission parlementaire. Face au refus du Conseil d'Etat d'accorder la dispense du second vote constitutionnel, ce projet de loi, adopté par la Chambre des Députés le 15 juillet 2010 dans un premier vote constitutionnel, ne saura entrer en vigueur que si le Parlement confirme en deuxième lecture son premier vote constitutionnel.



Composition de la commission

Président: Alex Bodry (LSAP)

Vice-Présidents: André Bauler (DP),
Marc Spautz (CSV)

Membres: Félix Eischen, Léon Gloden,
Marc Lies, Robert Weber (CSV) / Claudia
Dall'Agnol (pour le volet Economie
solidaire), Lydia Mutsch, Claude Haagen
(LSAP) / Claude Meisch (DP) / Henri Kox
(déi gréng) / Jacques-Yves Henckes (ADR)

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 3
session ordinaire 2009-2010: 31

Projets de loi examinés

- 5721 - Projet de loi portant approbation de l'Acte final de la Conférence internationale et de la décision de la Conférence sur la Charte de l'Énergie relative à l'amendement des dispositions commerciales du Traité sur la Charte de l'Énergie, adoptés à Bruxelles, les 23 et 24 avril 1998;
- 5987 - Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications;
- 6013 - Projet de loi portant approbation 1) du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de bre-

rets, fait à Budapest le 28 avril 1977 et modifié le 26 septembre 1980 ainsi que son règlement d'exécution, adopté le 28 avril 1977 et modifié le 20 janvier 1981 et le 1^{er} octobre 2002 et modifiant 2) la loi modifiée du 20 juillet 1992 portant modification du régime des brevets d'invention;

- 6059 - Projet de loi relatif à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles;
- 5881C - Projet de loi modifiant la loi modifiée du 21 avril 2004 relative à la garantie de conformité. Adopté le 15 juillet 2010, cette loi assure la transposition conforme de deux dispositions d'une directive communautaire. Ce projet de loi a résulté d'une scission du projet de loi portant introduction d'un Code de la consommation;
- 6155 - Projet de loi modifiant la loi modifiée du 20 mai 2008 relative à la création d'un Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services, également adopté par la Chambre des Députés le 15 juillet 2010. Cette loi qui abroge un régime d'autorisations pour électriciens peut être qualifiée comme le premier pas vers la transposition de la directive «services».



LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

De nouvelles lois relatives au personnel de l'enseignement postprimaire

Réglementation des conditions d'engagement des chargés d'éducation

La commission a achevé l'instruction du projet de loi 5787 concernant les chargés d'éducation dans les lycées et lycées techniques. Il s'agit, d'une part, de définir de façon précise les conditions de recrutement et de formation en cours d'emploi des chargés d'éducation à durée déterminée et à tâche complète ou partielle. D'autre part, le projet de loi vise à créer une réserve nationale de chargés d'enseignement, engagés à durée indéterminée et ayant pour mission d'assurer des remplacements et de pourvoir au manque de personnel enseignant breveté dans les établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique.

Adaptation des conditions de recrutement des professeurs au processus de Bologne

En ce qui concerne le personnel breveté, le projet de loi 5995 s'attache à mettre les conditions d'accès aux différentes carrières supérieures de l'enseignement postprimaire au diapason des principes de la déclaration de Bologne (19 juin 1999). En effet, le processus de Bologne a mis en place un cursus universitaire fondé sur deux cycles de base, à savoir les grades de bachelors et de masters, et un troisième cycle de recherche sanctionné par le doctorat. Il en résulte que les critères d'admission traditionnels se référant à la détention préalable d'un diplôme de fin d'études secondaires

ainsi qu'à la durée des études sont à abandonner.

L'accès aux fonctions de professeur de l'enseignement secondaire et secondaire technique classées au grade E7 se fera désormais sur base d'un diplôme de master: le candidat sera détenteur soit d'un diplôme de bachelors et d'un diplôme de master dans la spécialité requise, soit d'un diplôme de bachelors dans la spécialité requise et d'un diplôme de master dans la même spécialité préparant à la fonction d'enseignant de l'enseignement secondaire. L'accès aux fonctions de professeur d'enseignement technique classées au grade E5 se fera sur base d'un diplôme de bachelors dans la spécialité requise. De même, les maîtres de cours spéciaux et les instituteurs d'économie familiale devront dorénavant être détenteurs d'un diplôme de bachelors dans la spécialité requise.

Un intense travail d'information et de documentation

Suivi de la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental

La commission s'est vu présenter les nouveaux règlements grand-ducaux faisant suite aux lois du 6 février 2009. D'autres réunions ont été consacrées à la question du contingent de leçons attribuées aux communes et à la présentation des résultats de la première enquête sur l'utilisation des bilans in-

termédiaires réalisée auprès des enseignants et des parents des élèves des cycles 1 et 2. Par ailleurs, la commission a eu des échanges avec des représentants du Collège des inspecteurs, ainsi qu'avec les responsables du Bachelor en Sciences de l'Éducation offert par l'Université du Luxembourg.

Réformes en cours et innovations prévues au niveau de l'enseignement postprimaire

La commission s'est renseignée sur la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et sur la procédure de la validation des acquis de l'expérience. Elle s'est également vu présenter le «Document d'orientation pour une réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique», ainsi qu'un document-cadre pour la réforme des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Études et projets

La commission s'est aussi intéressée à de récentes études, telles que LESELUX 2008 et l'étude concernant le développement des compétences motrices des enfants et adolescents. Elle s'est renseignée sur des projets en cours, comme le plan d'action pour une éducation au développement durable, le projet pilote «Eis Schoul» ou encore les initiatives «anti-mobbing» et de lutte contre la violence dans les écoles.

Composition de la commission

Président: Ben Fayot (LSAP)

Vice-Présidents: Jean-Paul Schaaf (CSV), Eugène Berger (DP)

Membres: Sylvie Andrich-Duval (pour les volets Éducation nationale et Formation professionnelle), Nancy Arendt épouse Kemp (pour le volet Sports), Fernand Boden (pour le volet Sports), Emile Eicher (pour les volets Éducation nationale et Formation professionnelle), Marc Lies (pour le volet Sports), Mill Majerus, Gilles Roth (pour les volets Éducation nationale et Formation professionnelle) (CSV) / Claudia Dall'Agnol (pour le volet Sports), Fernand Diederich, Claude Haagen (pour les volets Éducation nationale et Formation professionnelle) (LSAP) / André Bauler (DP) / Claude Adam (déi gréng) / Fernand Kartheiser (ADR)

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 5
session ordinaire 2009-2010: 29

Projets de loi examinés:

- 6120 - Projet de loi modifiant la dénomination du Lycée technique Nic. Biever et étendant son offre scolaire à la division supérieure de l'enseignement secondaire
- 6121 - Projet de loi modifiant la loi portant organisation de la formation menant au brevet de maîtrise
- 6140 - Projet de loi modifiant la loi portant réforme de la formation professionnelle

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace

Transpositions de directives au centre du travail législatif

Réforme de la formation de l'infirmier et de la sage-femme

Visant essentiellement la mise en conformité de la législation luxembourgeoise avec les dispositions des directives relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles, le projet de loi 6154 redéfinit la formation de l'infirmier responsable de soins généraux. Cette formation aura désormais une durée de quatre ans et sera sanctionnée par un brevet de technicien supérieur, mention infirmier. Par ailleurs, les candidats se verront délivrer, à l'issue de la classe de 13e, soit un diplôme de fin d'études secondaires techniques, soit un diplôme de technicien. Quant à la formation de la sage-femme, elle devient une formation sui generis, sanctionnée par un brevet de technicien supérieur, mention sage-femme. Elle aura une durée de trois années et sera accessible aux titulaires d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur.

Conservation de données relatives aux communications électroniques

La directive 2006/24/CE se situe dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée et a pour objet de garantir, dans tous les États membres, la conservation pendant un certain délai des données des communications électroniques des citoyens. Afin d'achever la transposition complète de la directive précitée en droit national, la loi modifiée du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications élec-

troniques a dû être adaptée par le biais du projet de loi 6113. La modification essentielle a été de limiter l'accès des autorités judiciaires aux données conservées pour des infractions graves, c'est-à-dire des infractions qui emportent une peine égale ou supérieure à un an.

Renforcement de l'indépendance de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR)

Suite à l'introduction du nouveau cadre européen pour les communications électroniques, la législation luxembourgeoise sur l'ILR n'était plus compatible avec les nouvelles obligations communautaires concernant l'indépendance des autorités réglementaires nationales. Le projet de loi 6123 renforce en outre l'effectif de la direction suite à l'élargissement considérable des missions de l'ILR.

Nouveau système d'aides financières de l'État pour études supérieures

S'inscrivant dans le cadre de la mesure qui vise l'abrogation des allocations familiales servies aux enfants de 21 ans et plus, le projet de loi 6148 a pour objet de mettre en place un nouveau mécanisme de bourses et de prêts pour études supérieures. Chaque étudiant qui remplit certaines conditions de résidence au Luxembourg et qui poursuit des études supérieures peut bénéficier, dès son inscription dans l'enseignement supérieur, d'une aide financière de l'État sous forme de bourses et de prêts. Le montant de base

de cette aide est fixé à 13.000 euros par année académique, tandis que le montant maximal qu'un étudiant peut obtenir à titre de bourses ou de prêts s'élève à 17.700 euros par année académique.

Une innovation fondamentale réside dans le fait que ce n'est plus le revenu des parents qui est pris en compte pour le calcul de la pondération entre la bourse et le prêt, mais le revenu de l'étudiant. Cette démarche devrait permettre à chaque étudiant de poursuivre des études supérieures indépendamment du pouvoir financier ou de la volonté de ses parents.

Travail de documentation et rencontres avec différents acteurs du terrain

Des réunions ont été consacrées à des échanges de vues avec des représentants de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) ou encore avec les nouveaux membres de la présidence du Fonds National de la Recherche (FNR). Par ailleurs, la Commission s'est vu présenter le nouveau contrat d'établissement pluriannuel entre l'État et l'Université du Luxembourg, ainsi que le deuxième plan quadriennal de l'Université du Luxembourg. S'y sont ajoutées des visites de la société LuxConnect, de la station spatiale de Redu et du Centre National de l'Audiovisuel (CNA).

La commission a complété son travail d'information et de documentation par l'analyse régulière et approfondie de tous les dossiers européens qui lui ont été renvoyés.

Composition de la commission

Président: Lucien Thiel (CSV)

Vice-Présidents: Ben Fayot (LSAP), Eugène Berger (DP)

Membres: Sylvie Andrich-Duval, Christine Doerner, Norbert Hauptert, Marcel Oberweis (CSV) / Claudia Dall'Agnol, Claude Haagen (LSAP) / Anne Brasseur (DP) / Claude Adam (déi gréng) / Jean Colombera (ADR)

Nombre de réunions

session ordinaire 2009-2010: 34

Projets de loi examinés:

- 6037 - Projet de loi sur la liberté d'expression dans les médias
- 6145 - Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques
- 6149 - Projet de loi sur les réseaux et les services de communications électroniques
- 6160 - Projet de loi sur les services postaux



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SESSION PARLEMENTAIRE 2009-2010



Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances

Une bonne collaboration avec le Parlement des Jeunes

Composition de la commission

Président: Mill Majerus (CSV)

Vice-Présidents: Claudia Dall'Agnol (LSAP), Claude Meisch (DP)

Membres: Sylvie Andrigh-Duval, Emile Eicher, Paul-Henri Meyers, Jean-Paul Schaaf (CSV) / Marc Angel, Lydie Err (volet Égalité des chances), Vera Spautz (volets Famille et Jeunesse) (LSAP) / Eugène Berger (DP) / Viviane Loschetter (déi gréng) / Jean Colombera (volets

Famille et Jeunesse), Fernand Kartheiser (volet Égalité des chances) (ADR)

Nombre de réunions
2^e session extraordinaire 2009: 2
session ordinaire 2009-2010: 28

Projets de loi examinés:

- 5830 - Projet de loi organisant l'aide sociale
- 5956 - Projet de loi portant modification de la loi du 13 mars 2007 autorisant la participation de l'Etat à la reconstruc-

tion de l'Aile centrale, à la rénovation, la transformation et la modernisation de l'Aile Cité du Centre intégré pour personnes âgées de la Fondation J.-P. Pescatore

- 6021 - Projet de loi sur le surendettement
- 6038 - Projet de loi portant modification de la loi du 13 décembre 2004 autorisant la participation de l'Etat à la construction d'une maison de soins pour personnes atteintes de troubles psychogériatriques à Erpeldange/Ettelbruck

ciliter les procédures prévues par la loi du 8 décembre 2000 relative au surendettement et d'introduire dans le droit luxembourgeois la faillite civile ou, expression plus appropriée, la procédure de rétablissement personnel. Plusieurs réunions de la commission ont été réservées à des échanges de vues avec les acteurs concernés.

Dans le même contexte se situe le projet de loi 5830 organisant l'aide sociale, dont les travaux ont pu être terminés au début de la nouvelle législature, conjointement avec la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police.



C'est en vertu de la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse que l'Assemblée nationale des jeunes a été créée. La commission attache une grande importance à une bonne

collaboration avec le Parlement des Jeunes qu'elle associe à ses travaux tant dans les domaines de la famille et de la jeunesse que dans celui de l'égalité des chances. Ainsi,

les jeunes parlementaires ont eu l'occasion de participer à un échange de vues avec des représentants du monde du bénévolat. Par ailleurs, ils ont effectué une visite avec les députés auprès de l'Office social de la ville d'Esch-sur-Alzette, ceci dans le cadre, d'une part, de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et, d'autre part, de l'examen du projet de loi 6021 sur le surendettement. Un échange de vues avec la Ministre de l'Égalité des Chances leur a permis de prendre connaissance des projets et actions prévus dans le programme gouvernemental.

Au mois de février 2010, la commission a entamé l'examen du projet de loi 6021 sur le surendettement qui a pour objectif de fa-

Deux rapports furent présentés aux députés: le rapport annuel de l'«Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand» et le Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg.

Une part importante des travaux en commission revient au volet de l'égalité des chances. La préparation de la Journée Internationale de la Femme du 8 mars et de la Journée Internationale de l'Homme du 3 novembre, la présentation des actions positives, la sensibilisation et la formation en genre au niveau de la Chambre des Députés, ainsi que la présentation de l'avant-projet de loi modifiant la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique ne sont que quelques-uns des sujets traités à cet égard.

Commission des Finances et du Budget

Conclusion de nouvelles conventions contre la double imposition

Budget 2010

Les travaux de la Commission des Finances et du Budget sont traditionnellement rythmés par le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat. Au total, la commission a consacré 13 réunions à l'examen du budget (dont trois ont eu lieu dans le cadre de la 2^e session extraordinaire 2009). L'examen du projet de budget a débuté le 29 septembre 2009 et s'est terminé par l'adoption du rapport de la commission le 27 novembre 2009.

Principaux projets de loi traités

La Commission des Finances et du Budget a poursuivi son travail en relation avec la conclusion de conventions contre la double imposition. Dans ce contexte, il y a lieu de relever le projet de loi 6072 (conventions fiscales, avenants aux conventions en vigueur et procédure applicable en matière d'échange de renseignements sur demande). Ce projet de loi fait suite à l'inscription du Luxembourg sur la « liste grise » publiée par l'OCDE au printemps 2009, qui regroupe les pays ayant pris l'engagement d'échanger des renseignements fiscaux mais n'ayant pas encore signé des accords bilatéraux avec au moins 12 des 30 Etats membres de l'OCDE. Afin de se conformer dans les meilleurs délais à cette exigence, le Luxembourg a négocié et signé des conventions, avenants et protocoles d'accord avec 20 pays et s'est doté d'une procédure applicable en matière d'échange de renseignements sur demande.

En totalité, la commission a examiné douze projets et une proposition de loi, parmi lesquels figuraient quatre projets de loi transposant ou portant complément de transposition d'une norme européenne en

droit national (6015, 6027, 6081 et 6105 - *vr. ci-contre*) et trois projets de loi visant à rendre la législation nationale conforme au droit communautaire (6130, 5954 et 6117 - *idem*).

Autres travaux

La Commission des Finances et du Budget a consacré 5 réunions à l'examen de 24 documents européens.

Visites et échanges de vues

Au cours de la session parlementaire 2009-2010, la Bourse de Luxembourg a été la seule visite effectuée par la commission, qui était très absorbée par les travaux législatifs.

En revanche, elle a procédé à de nombreux échanges de vues, parmi lesquels on peut citer:

- deux entrevues avec le Ministre des Finances au sujet de l'actualisation du Programme de stabilité et de croissance du Grand-Duché de Luxembourg
- une entrevue avec les représentants du Conseil supérieur pour un Développement durable au sujet de la durabilité et la gouvernance des finances publiques
- une entrevue avec le Ministre des Finances et le Ministre de la Justice au sujet du Rapport d'évaluation mutuelle «Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme» publié par le GAFI
- une entrevue avec le Ministre de la Sécurité sociale sur la réforme de l'assurance pension et ses répercussions sur le budget

- une entrevue avec le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région sur:

le projet de réforme des finances communales

le projet d'établissement d'un nouveau plan comptable

la situation des finances communales

Une session marquée par la crise économique

Dans le contexte de la crise économique et financière, la Commission des Finances et du Budget et la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire ont organisé huit

réunions jointes en présence du Ministre des Finances et des directeurs des administrations fiscales afin de faire le point sur l'évolution mensuelle de la situation budgétaire.

Certaines entrevues avaient également trait à la crise économique. Il en est ainsi de:

- l'entrevue avec le Premier Ministre et le Ministre des Finances au sujet des travaux du Comité de coordination tripartite
- l'échange de vues avec le Ministre des Finances concernant l'éventuelle aide étatique à accorder à la Grèce
- l'entrevue avec le Ministre des Finances au sujet du plan d'aide de l'Union européenne

Composition de la commission

Président: Michel Walter (CSV)

Vice-Présidents: Claude Meisch (DP), Roger Negri (LSAP)

Membres: Fernand Boden, Norbert Hauptert, Gilles Roth, Lucien Thiel (CSV) / Alex Bodry, Lucien Lux (LSAP) / Xavier Bettel, Claude Meisch (DP) / François Bausch (déi gréng) / Gast Gibéryen (ADR)

Nombre de réunions
2^e session extraordinaire 2009: 4
session ordinaire 2009-2010: 49

Projets et proposition de loi examinés:

- Projet de loi 6142: Garantie de l'Etat - stabilisation de la zone euro
- Projet de loi 6092: (Proposition de loi visant) à renforcer le pouvoir budgétaire

de la Chambre des députés, à promouvoir la modernisation de la gestion publique, et portant modification de la loi modifiée du 8 juin 1999

- Projet de loi 6015: Services de paiement / monnaie électronique
- Projet de loi 6027: TVA et lieu des prestations de services
- Projet de loi 6081: Abus de marché, opérations d'initiés et manipulations de marché
- Projet de loi 6105: INSPIRE infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (transposition en droit national)
- Projet de loi 6130: Impôts directs - modification de certaines dispositions
- Projet de loi 5954: Droits de succession et de mutation par décès
- Projet de loi 6117, TVA: modification de la loi du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée



LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Ouverture de la fonction publique aux ressortissants de l'UE

La Commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative a consacré plusieurs réunions au projet de loi 6031 relatif à l'ouverture de la fonction publique luxembourgeoise. Ce projet de loi a principalement pour objet d'ouvrir la fonction publique aux ressortissants communautaires, tout en réservant l'accès aux postes comportant une participation à l'exercice de la puissance publique aux ressortissants luxembourgeois. Le projet fait suite à un avis motivé de la Commission européenne du 27 juin 2007 estimant que la législation luxembourgeoise en matière d'accès à la

fonction publique n'est pas conforme au droit communautaire. Le projet de loi modifie ainsi plusieurs textes de lois relatifs au personnel de l'Etat et des communes.

Soulignant l'importance de la connaissance des trois langues administratives, le projet de loi apporte plusieurs modifications au niveau de l'Institut national d'administration publique. L'INAP, pour mener à bien sa mission de contrôle des connaissances des trois langues administratives, se voit ainsi confier une mission de formation et de contrôle plus efficiente.

Des réformes proposées pour la fonction publique

Par le biais des ministres responsables, la commission a été tenue au courant des propositions gouvernementales de réformes en matière salariale et statutaire. Après une brève interruption au printemps 2010, les négociations entre le Gouvernement et le syndicat de la fonction publique reprendront en autonome 2010. En outre, la commission parlementaire fut informée des négociations salariales en cours, lesquelles ont abouti à l'accord salarial du 14 juillet 2010.

Composition de la commission

Président: Norbert Hauptert (CSV)

Vice-Présidents: Fernand Diederich (LSAP), Fernand Etgen (DP)

Membres: Fernand Boden, Félix Eischen, Léon Gloden, Paul-Henri Meyers (CSV) / Claudia Dall'Agnol, Jean-Pierre Klein (LSAP) / André Bauler (DP) / Claude Adam (déi gréng) / Gast Gibéryen (ADR)

Nombre de réunions
session ordinaire 2009-2010: 8

Projets de loi examinés:

- 5950 - Projet de loi relatif à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques et à la carte d'identité
- 6031 - Projet de loi relatif à l'ouverture de la Fonction publique pour ressortissants de l'UE
- 6075 - Projet de loi portant création d'un Centre de Communications du Gouvernement
- 6144 - Projet de loi modifiant et complétant la loi du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'Etat



Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Travaux en vue d'une modification et d'un nouvel ordonnancement de la Constitution



Entrevues

La commission a procédé à un échange de vues avec une délégation de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe au sujet de la proposition de révision portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution (doc. parl. 6030).

Elle a rencontré à plusieurs reprises les responsables politiques au sujet du rapport d'évaluation du Luxembourg sur la «Transparence du financement des partis politiques» du GRECO du 13 juin 2008.

Les membres de la commission, conjointement avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, ont reçu, dans le cadre de visites de travail, une délégation parlementaire composée de membres de la Commission juridique de l'Assemblée nationale de la République de Serbie et une délégation du Parlement de la République du Turkménistan.

Composition de la commission

Président: Paul-Henri Meyers (CSV)

Vice-Présidents: Anne Brasseur (DP), Alex Bodry (LSAP)

Membres: Christine Doerner, Léon Gloden, Lucien Weiler, Raymond Weydert (CSV) / Lydie Err, Jean-Pierre Klein (LSAP) / Lydie Polfer (DP) / Félix Braz (déi gréng) / André Hoffmann (déi Lénk)

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 2
session ordinaire 2009-2010: 20

Points ayant figuré à l'ordre du jour des réunions:

- rapport d'évaluation du Luxembourg sur la «Transparence du financement des partis politiques» du GRECO du 13 juin 2008
- rapport d'activité du Médiateur pour 2008-2009
- Livre vert sur une initiative citoyenne européenne (document COM 2009 / 622)
- proposition de loi sur les enquêtes parlementaires (doc. parl. 5331)
- examen de l'avis intérimaire de la Commission de Venise sur la Proposition de révision portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution (doc. parl. 6030)
- rapport de la Cour des Comptes sur l'observation des dispositions des articles 2, alinéa 3, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques - exercice comptable 2008
- proposition de loi relative à l'organisation d'un référendum national concernant la réalisation, soit du projet

«City-Tunnel», soit du projet «Tram léger» (doc. parl. 6111)

- échange de vues sur le Chapitre 7 intitulé «De la Justice» de la Proposition de révision portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution (doc. parl. 6030)



Commission juridique

Cadre légal renforcé en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Entrevues

La commission a procédé, en concertation avec la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, à une série d'entrevues dont notamment avec Viviane Reding, Vice-Présidente de la Commission européenne, en charge de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté dans le cadre du Programme de Stockholm et avec Carlos Zeyen, représentant luxembourgeois auprès d'Eurojust.

La Commission juridique a eu une série d'échanges de vues avec le Ministre de la Justice sur la politique gouvernementale en matière de régime pénitentiaire et plus particulièrement sur la réforme pénitentiaire et sur celle de l'exécution des peines.

Le contrôle du respect du principe de la subsidiarité d'actes législatifs européens

Les membres de la commission ont procédé à deux tests de subsidiarité de la COSAC dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle du respect du principe de la subsidiarité d'actes normatifs européens.

Modifications législatives importantes

La responsabilité des personnes morales (doc. parl. 5718)

L'introduction de la responsabilité pénale

des personnes morales en droit luxembourgeois signifie que toute personne morale répond dorénavant, sur le plan pénal, des crimes et délits commis en son nom et dans son intérêt et fait l'objet de sanctions pénales au même titre que la personne physique, auteur de l'infraction.

Cette modification substantielle du droit pénal répond à la volonté du Luxembourg de s'associer pleinement aux efforts entrepris, tant au niveau communautaire qu'international, aux fins d'améliorer la lutte contre la criminalité.

De même, les droits de la victime se trouvent renforcés. Elle peut désormais s'adresser à la personne morale dont la responsabilité pénale a été reconnue pour obtenir réparation du préjudice subi. Ainsi, l'éventuelle insolvabilité de la personne physique, auteur du fait pénal commis au nom et pour le compte de la personne morale, n'est plus de nature à interdire toute indemnisation due.

La mise en place d'un contrôle indépendant et spécifique des lieux de privation de liberté (doc. parl. 5849)

L'institution du Médiateur en tant que «mécanisme national de prévention» consacre sur le plan national les efforts concertés entrepris au niveau européen et internatio-

nal en vue de bannir la torture, ainsi que les peines et traitements cruels, inhumains et dégradants.

Le choix du Médiateur comme organe national investi de la mission du contrôle des lieux de privation de liberté s'inscrit dans cette logique.

En sa qualité d'autorité administrative indépendante, telle que créée par la loi du 22 août 2003, le Médiateur a reçu compétence pour recevoir les réclamations de toute personne formulées à l'occasion d'une affaire qui les concerne et relatives au fonctionnement d'une administration publique. L'intervention du Médiateur, conditionnée par la saisine d'une réclamation individuelle concrète, vise à trouver des solutions en faveur du particulier qui s'estime lésé.

La nouvelle mission a une portée générale en ce que le Médiateur est l'organe de contrôle externe de tous les lieux où une personne est privée de liberté. Il exerce ce contrôle à sa propre initiative et sans devoir être saisi d'un cas particulier.

Application du principe de reconnaissance mutuelle aux sanctions pécuniaires (doc. parl. 5923)

Le projet de loi sous rubrique vise à transposer en droit luxembourgeois la décision-cadre 2005/214/JAI du Conseil du 24 février



2005 concernant l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux sanctions pécuniaires.

La décision-cadre précitée vise toute décision qui inflige à titre définitif une sanction pécuniaire à une personne physique ou morale. Ces sanctions peuvent être prononcées par une juridiction pénale ou par une autorité administrative dès lors qu'une infraction pénale ou un acte punissable est à la base de la sanction pécuniaire et que la personne en cause a eu la possibilité de faire porter son affaire devant une juridiction ayant compétence en matière pénale.

Il échet encore de noter que ladite décision-cadre respecte les droits fondamentaux et observe les principes reconnus par l'article 6 du traité et reflétés par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Aucune disposition de cet instrument ne saurait être interprétée comme une interdiction de refuser d'exécuter une décision s'il résulte de manière objective que la sanction pécuniaire a été décidée dans le but de punir une personne en raison notamment de son sexe, de sa religion, de son origine ethnique ou encore de ses opinions politiques.

Composition de la commission

Présidente: *Christine Doerner (CSV)*

Vice-Présidents: *Lydie Err (LSAP), Xavier Bettel (DP)*

Membres: *Paul-Henri Meyers, Gilles Roth, Jean-Louis Schiltz, Lucien Weiler (CSV) / Alex Bodry, Jean-Pierre Klein (LSAP) / Lydie Polfer (DP) / Félix Braz (déi gréng) / Jacques-Yves Henckes (ADR)*

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 5
session ordinaire 2009-2010: 44

Projets de loi examinés (e.a.):

- 5156A - Projet de loi renforçant le droit des victimes d'infractions pénales
- 5718 - Projet de loi
 1. introduisant la responsabilité pénale des personnes morales dans le Code pénal et dans le Code d'instruction criminelle
 2. modifiant le Code pénal, le Code d'instruction criminelle et certaines autres dispositions législatives
- 5849 - Projet de loi:
 - (1) portant approbation du protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adopté par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies à New York, le 18 décembre 2002 et;
 - (2) portant désignation du médiateur en tant que mécanisme national de prévention et fixant ses attributions

- 5861 - Projet de loi portant approbation de l'Amendement de la Convention portant création d'un Conseil de coopération douanière, adopté lors des 109^e et 110^e sessions du Conseil de coopération douanière le 30 juin 2007
- 5904 - Projet de loi portant modification
 - de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats
 - du Code du travail
 - de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat
 - de la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat et
 - de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux
- 5976 - Projet de loi relative à l'introduction des normes comptables internationales pour les entreprises modifiant
 1. la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises;
 2. la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
 3. l'article 13 du Code de commerce
- 6017 - Projet de loi portant
 1. approbation de la Convention du 29 mai 2000 relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres de l'Union européenne
 2. approbation du Protocole du 16 octobre 2001 à la Convention relative à

l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres de l'Union européenne

3. modification de certaines dispositions du Code d'instruction criminelle et de la loi du 8 août 2000 sur l'entraide judiciaire en matière pénale

- 6046 - Projet de loi portant:

1. approbation
 - a) de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ouverte à la signature à Lanzarote les 25 - 26 octobre 2007
 - b) du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants,
2. modification de certains articles du Code pénal et du Code d'Instruction criminelle

- 6055 - Projet de loi portant approbation de la Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants

- 6074 - Projet de loi portant modification de l'article 127 du Code d'instruction criminelle

- 6104 - Projet de loi renforçant les moyens de lutte contre la corruption et portant modification

- 1) du Code du Travail
- 2) de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat

3) de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux

4) du Code d'instruction criminelle et

5) du Code pénal

- 6108 - Projet de loi portant modification de l'article 10 de la loi du 18 février 1885 sur les pourvois et la procédure en cassation

- 6163 - Projet de loi

- portant renforcement du cadre légal en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme,

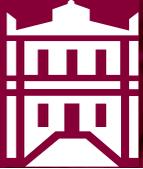
- portant organisation des contrôles du transport physique de l'argent liquide entrant au, transitant par ou sortant du Grand-Duché de Luxembourg,

- relative à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des actes adoptés par l'Union européenne comportant des interdictions et mesures restrictives à l'encontre de certains États, régimes politiques, personnes, entités et groupes

- 6168 - Projet de loi

1) portant approbation de la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, faite à Rome le 10 mars 1988, et du Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental, fait à Rome le 10 mars 1988;

2) modifiant la loi du 14 avril 1992 instituant un code disciplinaire et pénal pour la marine



Commission du Logement

La Commission se penche sur la pénurie de logements

Composition de la commission

Président: Marcel Oberweis (CSV)

Vice-Présidents: Vera Spautz (LSAP),
Eugène Berger (DP)

Membres: Félix Eischen, Léon Gloden,
Marc Lies, Paul-Henri Meyers (CSV) /
Claudia Dall'Agnol, Ben Scheuer
(LSAP) / André Bauler (DP) /
Henri Kox (déi gréng) /
Jacques-Yves Henckes (ADR)

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 1
session ordinaire 2009-2010: 12

La commission a constaté que la pénurie de logements à prix abordables ne fait que s'accroître au Luxembourg. A l'occasion de diverses réunions avec le Ministre du Logement, celui-ci a souligné qu'il ne cesse de faire appel aux communes afin qu'elles investissent dans le logement social. Le Ministre a par ailleurs présenté le 9^e programme de construction d'ensembles qui prévoit la construction de 8.438 logements. Il s'agit de 262 projets réalisés par différents promoteurs publics à l'instar des communes, du Fonds du Logement, de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché ou encore de diverses asbl. Le 9^e programme de construction d'ensembles induit un investissement total de 2 milliards d'euros, les aides étatiques pour construire s'élevant à 491 millions d'euros.

Selon des estimations, 2000 nouveaux logements par an sont offerts sur le marché

immobilier, alors que la demande réelle annuelle se chiffre à environ 3000 logements.

Vue l'augmentation constante de la population du Luxembourg, et notamment celle des ménages célibataires, les experts pronostiquent pour les années à venir une demande sans cesse accrue de logements.

L'importance de disposer de statistiques fiables sur le marché immobilier

La commission s'est entretenue à deux reprises avec des représentants de l'Observatoire de l'Habitat afin de se faire une idée des tendances actuelles du marché immobilier. L'Observatoire de l'Habitat a été créé en 2003 par le Gouvernement en vue de fournir une aide à la planification en matière de politique du logement. Géré par l'établissement de recherche public CEPS/INSTEAD, sa mission consiste à collecter, analyser et diffuser de l'information relative au logement.

Notons que les données disponibles au sujet des transactions immobilières ne sont pas intégralement exploitables à des fins statistiques. Voilà pourquoi le programme gouvernemental envisage de standardiser les indications à fournir dans les actes authentiques des biens immobiliers.

Les marchands de sommeil: une problématique complexe

La problématique des marchands de sommeil a longuement occupé les travaux de la commission. Le problème des «chambres de café», où des personnes logent dans des

conditions insalubres et ceci à des loyers exorbitants, constitue un fléau qu'il s'agit de combattre. La plupart du temps, les communes sont désarmées et manquent de moyens pour y remédier, surtout au niveau de la mise à disposition de logements alternatifs. La problématique des marchands de sommeil est complexe: souvent, ils doivent leur existence aux brasseries, propriétaires de concessions, qui mettent les cafetiers sous une pression telle que ceux-ci se voient contraints de recourir à la location de «chambres de café» afin de pouvoir payer les loyers qui leur sont réclamés.

L'utilité d'un cadastre volumétrique

La Commission du Logement s'est vu présenter les avantages du cadastre volumétrique par des représentants de l'Administration du cadastre et de la topographie. La technique du cadastre volumétrique constitue un outil juridique qui permet de mieux diviser et gérer des ensembles immobiliers complexes. Le cadastre vertical, seule technique existante jusqu'à présent au Luxembourg pour diviser des immeubles bâtis, se révèle de plus en plus insuffisant face aux nouvelles politiques architecturales qui engendrent des constructions plus complexes et plus denses.

L'analyse des critiques formulées par le Médiateur

La Commission du Logement a consacré plusieurs réunions à l'analyse du rapport d'activité 2008-2009 du Médiateur. En matière de logement, le Médiateur a été saisi pour

l'essentiel de réclamations relatives aux aides au logement ainsi qu'à l'attribution de logements sociaux locatifs par le Fonds du Logement.

Des échanges avec les acteurs du terrain

Au cours de la session écoulée, la commission a eu des échanges de vues avec de nombreux acteurs du secteur du logement, à savoir :

- l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI)
- l'Agence Immobilière sociale (AIS)
- la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM)
- la Fédération des Artisans
- ainsi que l'Unité Logement pour étudiants de l'Université du Luxembourg.

Présence sur le terrain

La Commission du Logement s'est rendue sur les sites des quartiers Nonnewisen et Belval-Nord à Esch-sur-Alzette, sur invitation du Ministre du Logement, des représentants de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) ainsi que des architectes responsables des différentes constructions.



Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Le projet de réforme de l'assurance accident bouclé

Composition de la commission

Présidente: Lydia Mutsch (LSAP)

Vice-Présidents: Martine Mergen (CSV),
Carlo Wagner (DP)

Membres: Sylvie Andrich-Duval, Paul-Henri Meyers, Jean-Paul Schaaf,
Marc Spautz (CSV) / Claudia Dall'Agnol,
Lydie Err (Santé), Lucien Lux (Sécurité sociale) (LSAP) / Eugène Berger (DP) /
Félix Braz (Sécurité sociale), Jean Huss (Santé) (déi gréng) / Jean Colombara (ADR)

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 1
session ordinaire 2009-2010: 27

Projets de loi examinés

- 5856 - Projet de loi a) relatif à l'hospitalisation sans leur consentement de personnes atteintes de troubles mentaux, b) modifiant la loi modifiée du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police et c) modifiant l'article 73 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988
- 6062 - Projet de loi transposant en droit national des directives européennes concernant les professions réglementées sectorielles dans le domaine de la santé, à savoir les professions de médecin, de médecin-dentiste, de médecin-vétérinaire et de pharmacien, d'infirmier et de sage-femme et plus particulièrement le régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications

professionnelles de ces professions (intitulé abrégé)

- 5899 - Projet de loi portant réforme de l'assurance accident (intitulé abrégé)
- 6099 - Projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire
- 6122 - Projet de loi modifiant la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides
- 6151 - Projet de loi modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative aux laboratoires d'analyses médicales

préjudices, telle qu'elle existe en droit commun.

En ce qui concerne les prestations en nature, l'assurance accident continuera à prendre en charge les prestations de soins de santé de l'assurance maladie et les prestations de l'assurance dépendance lorsqu'elles sont imputables à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Un autre grand projet de réforme dans le domaine de la sécurité sociale, certes encore dans sa phase d'élaboration au plan gouvernemental, figurait néanmoins déjà à l'ordre du jour de la réunion de la commission du 4 mars 2010. Dans cette réunion, le Ministre de la Sécurité sociale a présenté le cadre de référence pour l'élaboration d'une réforme du système de pension, conformément aux orientations prévues dans le programme gouvernemental.

Dans le domaine de la santé, les travaux de la commission se sont concentrés sur le projet de loi 6062 dont l'objet principal fut de transposer en droit national des directives européennes concernant les professions réglementées sectorielles dans le domaine de la santé, à savoir les professions de médecin, de médecin-dentiste, de médecin-vétérinaire et de pharmacien, d'infirmier et de sage-femme et plus particulièrement le régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications →

En matière de sécurité sociale, c'est principalement le projet de loi 5899 portant réforme de l'assurance accident qui a retenu l'attention de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale au cours de la 1^{re} session parlementaire de la nouvelle législature. De novembre 2009 à avril 2010, ce grand projet de réforme figurait à l'ordre du jour d'une dizaine de réunions. Le texte coordonné finalement retenu par la commission dans son rapport du 15 avril 2010 a d'abord modifié le champ d'application

de l'assurance accident en abolissant le régime spécial des fonctionnaires et employés publics.

Parmi les innovations les plus importantes de la réforme, on peut d'abord citer celles concernant les prestations en espèces de l'assurance accident. Conformément aux réformes dans d'autres pays européens, l'indemnisation forfaitaire basée sur la seule rente accident a été remplacée par une réparation plus complète des différents



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SESSION PARLEMENTAIRE 2009-2010



professionnelles de ces professions. Le projet de loi précise également les modalités de la libre prestation de services pour certaines professions de santé.

Le projet de loi 5856 concernait, entre autres, l'hospitalisation sans leur consentement de personnes atteintes de troubles

mentaux. L'innovation principale de ce texte consiste dans la judiciarisation de l'admission et du placement sans leur consentement de personnes atteintes de troubles mentaux. En d'autres termes, l'hospitalisation d'une personne sans son consentement est dorénavant subordonnée à une décision judiciaire, sauf dans les premiers jours.

En dehors des activités législatives proprement dites, la commission a régulièrement été informée au cours des mois d'octobre à décembre 2009 par le Ministre de la Santé sur l'évolution de la Grippe A (H1N1) et la campagne de vaccination au Luxembourg.

Enfin, dans le domaine de la santé, encore, une autre importante réforme de sécurité sociale s'annonce, à savoir celle de l'assurance maladie. Le Ministre de la Santé a déposé le projet de loi 6196 «portant réforme du système de soins de santé» le 7 octobre à la Chambre des Députés. Il l'avait présenté aux députés une semaine plus tôt.



Commission du Travail et de l'Emploi

Contre par tous les moyens les effets de la crise économique

Composition de la commission

Président: Lucien Lux (LSAP)

Vice-Présidents: Marc Spautz (CSV), Carlo Wagner (DP),

Membres: Léon Gloden, Ali Kaes, Martine Mergen, Lucien Weiler (CSV) / Roger Negri, Vera Spautz (LSAP) / Fernand Etgen (DP) / Viviane Loschetter (déi gréng)/ André Hoffmann (déi Lénk)

Nombre de réunions

2^e session extraordinaire 2009: 2
session ordinaire 2009-2010: 13

Projets de loi examinés:

- 6068 - Projet de loi concernant 1. certaines mesures temporaires visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes ; 2. modifiant certaines dispositions du Code du travail
- 6048 - Projet de loi portant transposition de la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE (refonte) - concernant la mise à disposition de machines; - concernant les machines d'occasion
- 5942 - Projet de loi portant modification des articles L. 010-1, L. 141-1, L. 142-2 et L. 142-3 du Code du Travail

- 6147 - Projet de loi 1) portant introduction de diverses mesures temporaires visant à promouvoir l'emploi et à adapter les modalités d'indemnisation de chômage et complétant ou dérogeant à certaines dispositions du Code du travail; 2) modifiant les articles L. 513-3, L. 521-7 et L. 523-1 du Code du travail; 3) modifiant la loi modifiée du 17 février 2009 portant 1. modification de l'article L. 511-12 du Code du travail; 2. dérogation, pour l'année 2009, aux dispositions des articles L. 511-5, L. 511-7 et L. 511-12 du Code du travail
- 6086 - Proposition de loi concernant des mesures à prendre contre les licenciements économiques abusifs

dans une situation précaire, ceci notamment par une prolongation de l'indemnisation de chômage sous certaines conditions.

Au-delà des activités législatives proprement dites mais toujours dans ce même contexte de crise économique, la commission a consacré deux réunions - dont une réunion jointe avec la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire - à s'informer sur les démarches entreprises par le Gouvernement en rapport avec l'avenir de la brasserie de Diekirch, dont la fermeture avait été annoncée début janvier 2010. Dans sa réunion du 20 mai 2010, la commission s'est vu présenter en détail le processus de restructuration ayant finalement permis le maintien des activités de production sur le site de Diekirch.

Enfin, dans sa réunion du 25 mars 2010, la commission s'est vu présenter un dossier détaillé sur la situation sur le marché de l'emploi, ce même dossier ayant également alimenté les négociations tripartites.

En matière de protection de travailleurs détachés, le projet de loi 5942 avait pour objet de répondre à un arrêt de la Cour de Justice des Communautés européennes du 19 juin 2008 accusant le Luxembourg d'avoir transposé de manière incorrecte et incomplète la directive européenne régissant cette matière. Les dispositions de ce projet visent en particulier la définition de l'ordre public social national et l'application aux travailleurs détachés de la législation sur le salaire social minimum et l'adaptation automatique des salaires.

Enfin, il convient de relever que deux réunions de la commission ont été consacrées à l'état d'avancement de la transposition de directives européennes ressortissant du domaine du travail et de l'emploi. Par ailleurs, elle a entendu des exposés ministériels sur les principaux dossiers européens en cours de discussion, dont en particulier celui de la Stratégie Europe 2020.

A noter finalement que le 8 janvier 2010, la commission a accompagné le Président de la Chambre des Députés lors de ses visites auprès de différentes initiatives sociales pour l'Emploi.

Au cours de la session 2009-2010, les travaux de la commission ont été le reflet des initiatives législatives prises par le Gouvernement pour lutter contre les conséquences négatives de la crise économique et financière sur le marché de l'emploi.

Ainsi dès la rentrée parlementaire en septembre 2009, la commission s'est penchée sur le projet de loi 6068 concernant certaines mesures temporaires visant à atténuer les effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes. Le projet s'adressait

par une série de mesures spécifiques limitées dans le temps en particulier aux jeunes exposés aux effets de la crise dans leur recherche d'un emploi stable.

Ainsi ce projet de loi proposait d'un côté une adaptation des deux mesures existantes, à savoir le CIE (contrat d'initiation à l'emploi) et le CAE (contrat d'appui emploi), mesures dont pourront désormais aussi bénéficier les jeunes diplômés. Par ailleurs, le projet a introduit un nouvel instrument, le CIE-EP (contrat d'initiation à l'emploi-ex-

périence pratique), réservé aux jeunes diplômés qui n'éprouveraient pas de difficulté à intégrer le marché du travail en temps de conjoncture normale.

Suite à des discussions menées au sein du Comité de coordination tripartite et au Comité permanent pour l'emploi, le Gouvernement a déposé le 9 juin 2010 le projet de loi 6147 introduisant des mesures temporaires destinées à promouvoir et à maintenir l'emploi et adaptant certaines dispositions du Code du travail avec l'objectif d'une meilleure activation des demandeurs d'emploi ainsi que d'une protection accrue des salariés âgés.

Quant aux adaptations temporaires, ce projet a une nouvelle fois rallongé temporairement les mesures spéciales applicables en matière de chômage partiel, ceci dans la mesure où cet instrument s'est avéré comme très performant en ce qui concerne le maintien dans l'emploi durant les périodes d'activité économique réduite. Par ailleurs, le projet prévoit des mesures spécifiques en faveur des chômeurs de longue durée. Ces mesures sont censées éviter que ces derniers ne se retrouvent brutalement





1^{ère} et 2^{ème} session extraordinaire 2009: Relevé général

Séances publiques	4
Conférence des Présidents	3
Bureau	2
Réunions de commissions et groupes de travail (y compris Conférence des Présidents et Bureau)	67
Projets de loi déposés	11
Projets de loi adoptés en 1 ^{er} vote constitutionnel	1
Projets de règlement grand-ducal déposés	4

Projets de règlement grand-ducal avisés	3
Déclarations	1
Débats	1
Questions parlementaires	179
Réponses aux questions parlementaires	61
Questions urgentes	3
Divers	14

Session ordinaire 2009-2010: Relevé général

Séances publiques	46
Conférence des Présidents	26
Bureau	20
Réunions de commissions et groupes de travail (y compris Conférence des Présidents et Bureau)	667
Projets de loi déposés	91
Projets de loi évacués	101
Projets de loi adoptés en 1 ^{er} vote constitutionnel	91
Projet de loi adopté en 2 nd vote constitutionnel	1
Projet de loi retirés	9
Projets de loi votés en premier vote constitutionnel	1
Projets de révision de la Constitution retirés	10
Propositions de loi déposées	5
Propositions de loi évacuées	98
Propositions de loi adoptées en 1 ^{er} vote constitutionnel	1
Propositions de loi retirées	97
Propositions de révision de la Constitution déposées	0
Propositions de révision de la Constitution évacuées	18
Propositions de révision de la Constitution votées en 2 nd vote constitutionnel	0
Propositions de révision de la Constitution retirées	18
Propositions de révision de la Constitution votées en 1 ^{er} vote constitutionnel	0
Projets de règlement grand-ducal déposés	25

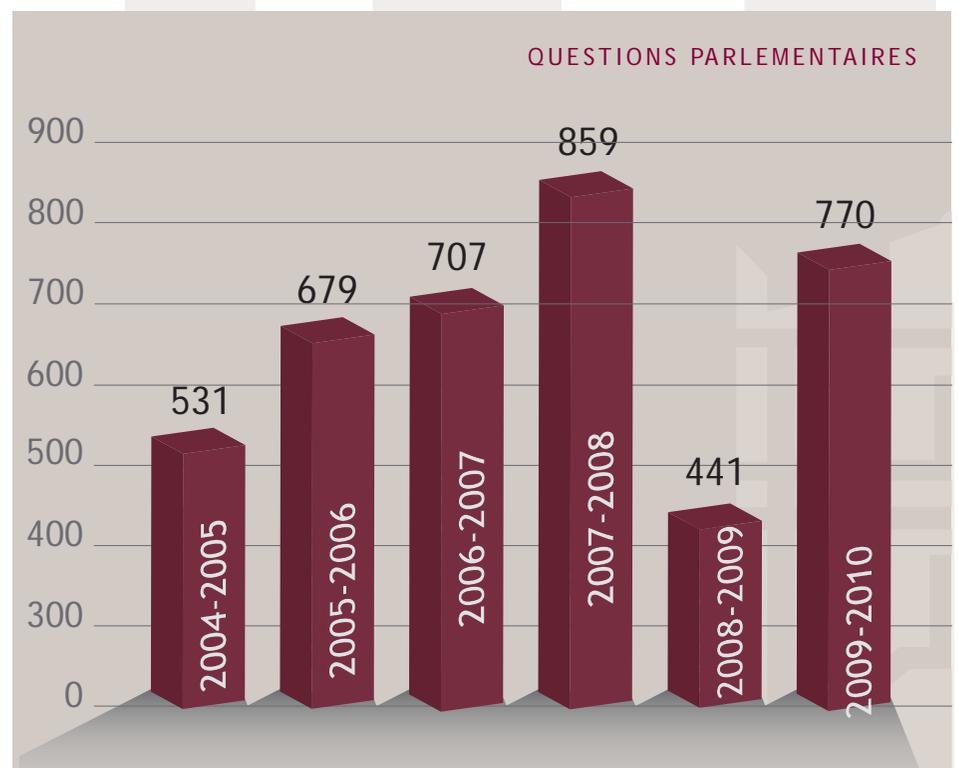
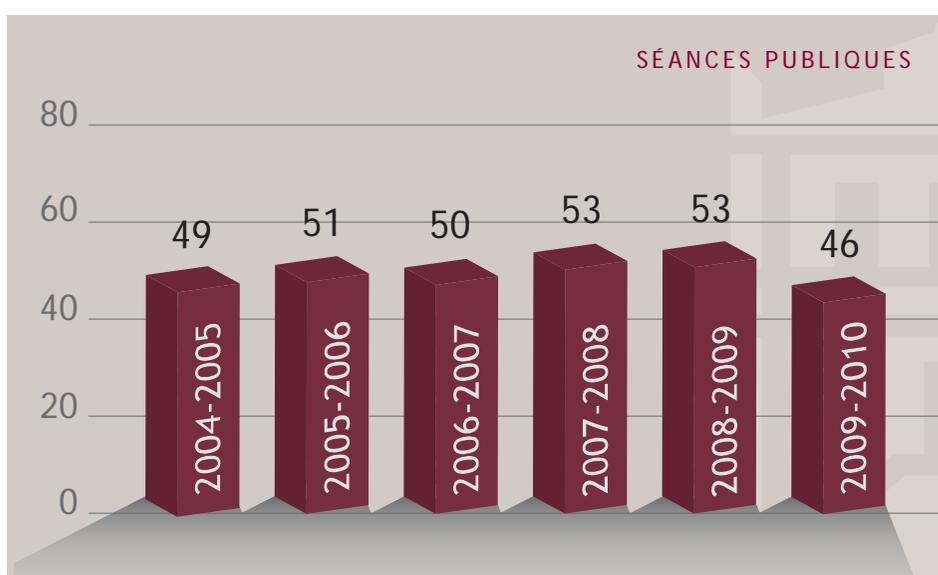
Projets de règlement grand-ducal évacués	23
Projets de règlement grand-ducal avisés	22
Projets de règlement grand-ducal retirés	1
Autres dépôts	3
Divers évacués	3
Motions adoptées	4
Résolutions adoptées	4
Heures d'actualité	15
Débats de consultation	0
Débats d'orientation	12
Déclarations	3
Débats	3
Interpellations vidées	7
Questions parlementaires	770
Réponses aux questions parlementaires	820
Questions urgentes	52
Heures de questions au Gouvernement	7 heures et 67 questions
Questions avec débat évacuées	13
Divers	14

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SESSION PARLEMENTAIRE 2009-2010

Séances publiques - Heures de séances

Session ordinaire 1977-1978	328,40 hrs	(82 séances)
Session ordinaire 1978-1979	423,35 hrs	(85 séances)
1 ^{re} session extraordinaire 1979	2,35 hrs	(1 séance)
2 ^e session extraordinaire 1979	16,20 hrs	(3 séances)
Session ordinaire 1979-1980	335,50 hrs	(72 séances)
Session ordinaire 1980-1981	346,45 hrs	(73 séances)
Session ordinaire 1981-1982	332,50 hrs	(73 séances)
Session ordinaire 1982-1983	379,05 hrs	(91 séances)
Session ordinaire 1983-1984	311,35 hrs	(71 séances)
1 ^{re} session extraordinaire 1984	2 hrs	(1 séance)
2 ^e session extraordinaire 1984	21,20 hrs	(4 séances)
Session ordinaire 1984-1985	306,40 hrs	(77 séances)
Session ordinaire 1985-1986	349,20 hrs	(87 séances)
Session ordinaire 1986-1987	309,55 hrs	(84 séances)
Session ordinaire 1987-1988	341,30 hrs	(82 séances)
Session ordinaire 1988-1989	318,45 hrs	(91 séances)
Session extraordinaire 1989	27 hrs	(7 séances)
Session ordinaire 1989-1990	260 hrs	(70 séances)
Session ordinaire 1990-1991	335,45hrs	(82 séances)
Session ordinaire 1991-1992	344,05 hrs	(88 séances)
Session ordinaire 1992-1993	300,15 hrs	(88 séances)
Session ordinaire 1993-1994	231,15 hrs	(61 séances)
Session extraordinaire 1994	19,55 hrs	(4 séances)
Session ordinaire 1994-1995	211 hrs	(64 séances)

Session ordinaire 1995-1996	204,25 hrs	(60 séances)
Session ordinaire 1996-1997	240,35 hrs	(61 séances)
Session ordinaire 1997-1998	221,40 hrs	(63 séances)
Session ordinaire 1998-1999	195,20 hrs	(58 séances)
1 ^{re} session extraordinaire 1999	1,35 hrs	(1 séance)
2 ^e session extraordinaire 1999	11 hrs	(4 séances)
Session ordinaire 1999-2000	169,35 hrs	(49 séances)
Session ordinaire 2000-2001	240,10 hrs	(72 séances)
Session ordinaire 2001-2002	232,55 hrs	(66 séances)
Session ordinaire 2002-2003	263,40 hrs	(75 séances)
Session ordinaire 2003-2004	255,00 hrs	(67 séances)
1 ^{re} session extraordinaire 2004	57 min.	(1 séance)
2 ^e session extraordinaire 2004	6,48 hrs	(4 séances)
Session ordinaire 2004-2005	153,58 hrs	(49 séances)
Session ordinaire 2005-2006	162,57 hrs	(51 séances)
Session ordinaire 2006-2007	151,25 hrs	(50 séances)
Session ordinaire 2007-2008	185,08 hrs	(53 séances)
Session ordinaire 2008-2009	177,59 hrs	(53 séances)
1 ^{re} session extraordinaire 2009	1,12 hrs	(1 séance)
2 ^e session extraordinaire 2009	5,52 hrs	(3 séances)
Session ordinaire 2009-2010	151,10 hrs	(46 séances)



Composition de la Chambre des Députés

Gouvernement

 Scheuer Ben 	 Haagen Claude 		 Kaes Ali 	 Weber Robert 
 Diederich Fernand 	 Angel Marc 		 Meyers Paul-Henri 	 Lies Marc 
 Negri Roger 	 Fayot Ben 		 Frank Marie-Josée 	 Eischen Félix 
 Dall'Agnol Claudia 	 Lux Lucien 		 Weiler Lucien 	 Weydert Raymond 
 Spautz Vera 	 Bodry Alex 		 Clement Lucien 	 Andrich-Duval Sylvie 
 Err Lydie 	 Mutsch Lydia 		 Spautz Marc 	 Schaaf Jean-Paul 
 Hoffmann André 	 Klein Jean-Pierre 		 Schiltz Jean-Louis 	 Mergen Martine 
 Berger Eugène 	 Polfer Lydie 		 Thiel Lucien 	 Oberweis Marcel 
 Helming Paul 	 Etgen Fernand 		 Wolter Michel 	 Roth Gilles 
 Brasseur Anne 	 Bettel Xavier 		 Haupt Norbert 	 Majerus Mill 
 Bauler André 	 Meisch Claude 		 Boden Fernand 	 Eicher Emile 
 Braz Félix 	 Wagner Carlo 		 Arendt Nancy 	 Gloden Léon 
 Adam Claude 	 Bausch François 		 Doerner Christine 	
 Kox Henri 	 Loschetter Viviane 		 Gibéryen Gast 	 Colombera Jean 
 Gira Camille 	 Huss Jean 		 Henckes Jacques-Yves 	 Kartheiser Fernand 

Présidence

 Reiter Benoît Secrétaire général adjoint	 Barra Isabelle Secrétaire générale adjointe	 Mosar Laurent Président	 Frieseisen Claude Secrétaire général
--	---	--	--